



Castro qualifie l'attitude du Canada "d'exemplaire"

par André BELIVEAU
envoyé spécial de LA PRESSE

LA HAVANE — Fidel Castro est là, immense, le regard très vif, un cigarrillo à la main, le revolver sur la hanche droite, dans son éternel uniforme vert-olive.

— Comment avez-vous réagi en apprenant que la CIA avait tenté de vous assassiner?

— Depuis que j'ai lu cette nouvelle dans les journaux, je me sens en très bonne santé, et bien vivant. Cela ne m'a pas vraiment inquiété... Nous savions, bien sûr, que ce danger existait. Ils ont fait plusieurs tentatives. Et nous savions que les responsables

de ces entreprises étaient reliés à la CIA. Mais nous sommes parvenus à nous défendre et à survivre.

Et il ajoute, l'œil extrêmement gouailleur: "L'échec de ces tentatives manifeste un certain manque d'efficacité de la part de la CIA..."

Le Premier ministre cubain a surgi, hier soir, au beau milieu d'une réception qu'offrait à son tour l'Ambassade canadienne à Cuba en l'honneur de la délégation commerciale que dirige le ministre fédéral Alastair Gillespie. Les initiés l'attendaient bien un peu, mais rien d'officiel n'avait suinté. Après une petite tournée dans le jardin de l'ambassade à la rencontre des voyageurs de commerce du Canada, il

conféra, pendant environ une heure avec M. Gillespie et son sous-ministre, pendant que Ramon Castro, frère aîné de Fidel, blaguait très familièrement dans le hall avec le vice-président et directeur de la division internationale de la Banque Royale du Canada.

Peu après, Fidel Castro accordait une conférence de presse d'une heure aux représentants d'une demi-douzaine d'organes de presse du Canada, dont Radio-Canada, le réseau CTV, le Toronto Star, le Financial Post et LA PRESSE.

Interrogé au sujet des effets pour le Canada d'un élargissement maintenant probable des relations commerciales de Cuba avec d'autres pays de l'hémi-

sphère occidental — dont, éventuellement, les États-Unis —, le Premier ministre cubain a déclaré: "ne pas voir comment les relations cubano-canadiennes pourraient s'en trouver affectées".

"Le Canada, a-t-il déclaré, a toujours maintenu à l'égard de Cuba une attitude qu'on pourrait appeler exemplaire, et ce en dépit de l'embargo imposé contre nous par les États-Unis et les autres pays de l'Amérique. Nous n'avons rien à lui reprocher. Le commerce entre les deux pays se fait normalement et il devrait continuer normalement. Nous tentons présente-

Voir CASTRO, page A 6

la presse

9 30

LE PLUS GRAND
QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE

MONTREAL
VENDREDI 21 MARS 1975,
91e ANNÉE, No 68,
52 PAGES, 4 CAHIERS

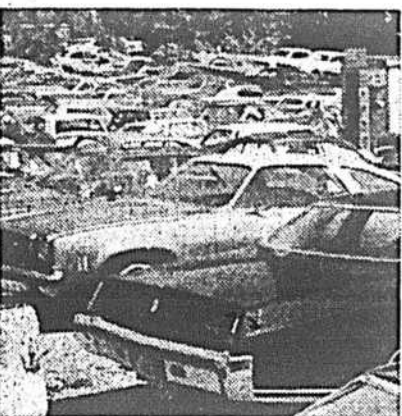
20 CENTS

ABITIBI/CÔTE-NORD 25c

METEO

Généralement ensoleillé, ventoux par moments.
Minimum: 25° — Maximum: 35°
Demain: Passages nuageux.
Détails à la page A 2.

AUJOURD'HUI



le stationnement

— page A 3

Les ingénieurs
et les vauriens

— page A 2

Sursis de 4 mois
à l'hôpital de Rosemont

— page A 7

Un stratagème
pour sauver
les 35 Colombiens

— page D 12



Tous les participants qui avaient indiqué, sur leur billet, le numéro 4 sous la lettre A, 2 sous la lettre B, 3 sous la lettre C et 1 sous la lettre D gagnent dans l'ordre, ce qui rapporte 1263,40 dollars pour une mise de 1,00 dollar.

Ceux qui avaient choisi les quatre mêmes numéros 4-2-3-1 mais dans un ordre différent, gagnent dans le désordre, ce qui leur mérite 44,70 dollars pour chaque mise de 1,00 dollar.

255,221,90 dollars ont été partagés entre 101 prix dans l'ordre et 2855 prix dans le désordre.

SOMMAIRE

Arts et spectacles: A 9 à A 14

Bandes dessinées: B 10

Cinéma: A 14

Décès, naissances, etc.: D 11

Économie: C 1 à C 6

Editorial: A 4

Êtes-vous observateur?: B 10

Horoscope: B 8

Informations étrangères: A 8

Jardins et maisons: D 8

Les maux de notre langue: A 14

Loisirs et Récréation: B 10

MARILYN: D 1

Médecine d'aujourd'hui: B 9

Mon Oeil sur Montréal: B 8

"Mot-mystère": B 10

Mots croisés: D 7

Petites annonces: C 7 à C 11,

D 1 à D 10

Radio et télévision: A 15

Sports: B 1 à B 6

Vivre aujourd'hui: B 8, B 9

La CECM revient au statu quo sur l'anglais à l'élémentaire

par Mariano FAVREAU

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a décidé, en rescindant une résolution antérieure, de ne point abaisser de la cinquième à la quatrième année le début de l'enseignement de l'anglais, langue seconde à l'élémentaire.

Par contre, elle fera porter ses efforts sur l'amélioration des cours d'anglais obligatoires qui se donnent déjà en cinquième et sixième année.

C'est au moment de l'étude sur le personnel disponible pour enseigner la langue seconde en quatrième année, que les difficultés sont apparues.

Se fondant uniquement sur les aspects pédagogiques et administratifs de la question, Mme Colette Biche a exposé clairement les incohérences et les embûches de la décision antérieure de la CECM, avant de proposer de la rescinder.

Cette résolution si discutée du 6 fé-

vrier dernier prévoyait en effet l'enseignement de la langue seconde pour les enfants dont les parents le voudraient, en quatrième année en septembre prochain. Et on aurait abaissé graduellement le niveau où est dispensé cet enseignement pour le donner en première année, éventuellement, en 1978.

Mme Biche a soulevé les problèmes que créerait cette option facultative dans les écoles. Certains élèves com-

merçant plus tôt que d'autres, il faudrait alors créer des sous-groupes en cinquième année. Et trouver des occupations à ceux qui ne prendraient pas le cours d'anglais en quatrième année.

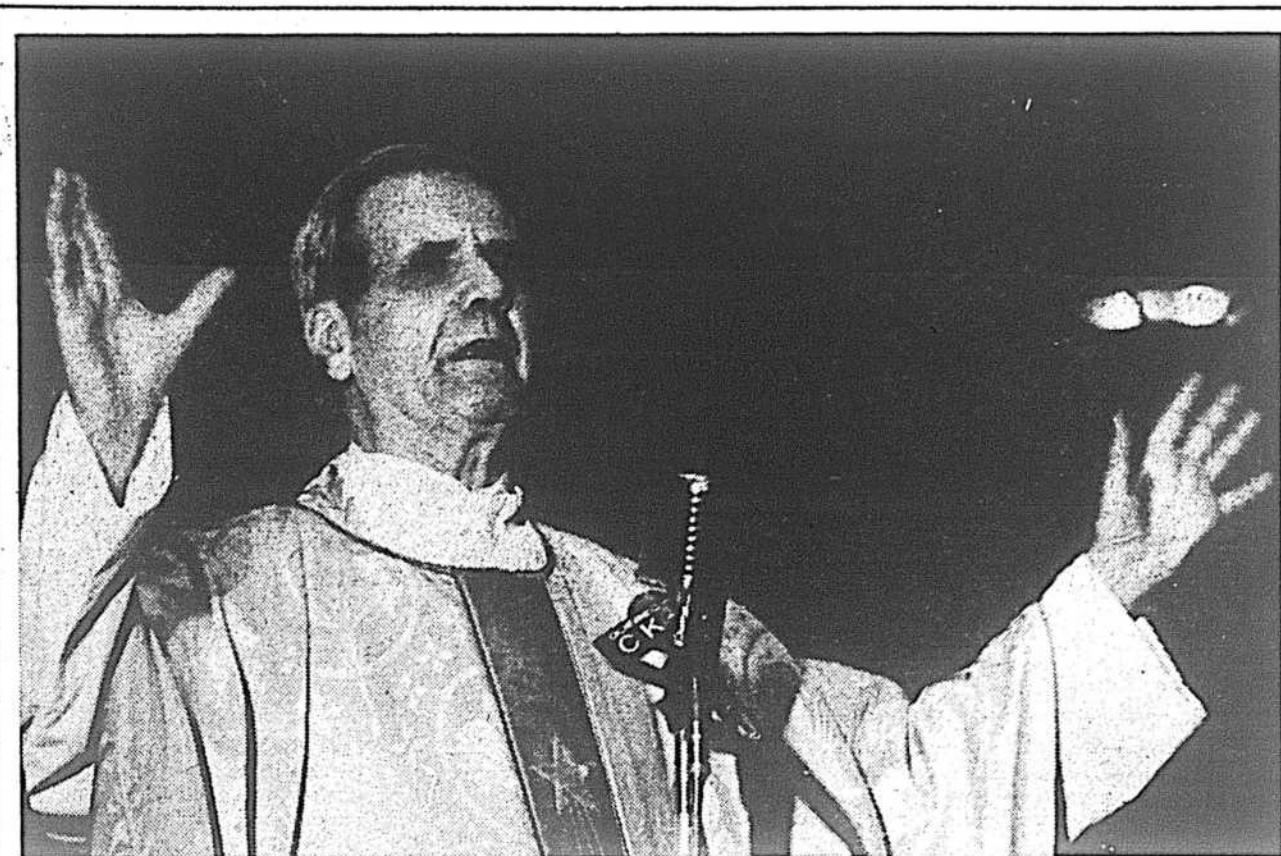
D'autre part, en ajoutant une spécialiste, on réduit encore le régime de titulariat si important au niveau élémentaire.

De plus, des principaux et des enseignants ont déjà annoncé qu'ils refu-

seraient d'enseigner cette matière. Ce qui annonçait un climat pour le moins peu favorable dans les écoles.

La seule solution à ces problèmes, aurait été de rendre l'anglais obligatoire en quatrième année. "Or, ce n'est pas à nous de décider de rendre l'anglais obligatoire avant la cinquième année," d'expliquer Mme Biche qui ne veut pas non plus de régime à options à l'élémentaire.

Voir CECM, page A 6



Le 7 décembre dernier, le cardinal Paul-Emile Léger s'adressait pour la première fois à ses nouveaux paroissiens de Sainte-Madeleine-Sophie.

Le cardinal Léger laisse sa cure après trois mois

par Benoît AUBIN

Le cardinal Paul-Emile Léger n'aura été le curé de la paroisse Sainte-Madeleine-Sophie-Barrat que pendant quinze semaines. Le grand bienfaiteur des lépreux africains, qui avait causé une certaine sensation le 9 décembre dernier en se faisant simple curé de cette paroisse d'Ahluntic, a en effet abandonné officiellement ses fonctions de curé hier midi.

D'après ses proches collaborateurs, la somme de travail supplémentaire que représentait la cure a bien vite pesé sur les épaules du

prêlat de 71 ans, qui n'avait pas pour autant cessé de s'occuper de ses "oeuvres" en Afrique.

Le cardinal Léger a définitivement quitté son presbytère hier, et demeurerait présentement au couvent des Soeurs de Sainte-Anne à Lachine où il fut cependant impossible de le rejoindre.

D'après certaines informations, le cardinal aurait l'intention de se consacrer, uniquement sinon définitivement, à ses missions, ce qui ne manquerait pas de l'amener à retourner, temporairement, du moins, sur le continent africain.

Le cardinal avait d'ailleurs con-

sacré beaucoup d'efforts à la bonne marche de sa campagne de charité publique des dernières semaines, allant même jusqu'à animer un radiothon de six heures sur les ondes d'une station montréalaise.

Rappelons que Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, avait annoncé, lors de l'homélie d'intronisation du nouveau curé de Sainte-Madeleine, que la ne serait sans doute pas la dernière étape de la course apostolique du cardinal.

Celui-ci aura mis quinze semaines pour donner raison à son supérieur.

Des cols bleus poursuivent leur arrêt de travail

d'après PC

Il faudra attendre au moins jusqu'à mardi prochain avant de connaître les résultats définitifs du vote de ratification qui doit être tenu dans toutes les provinces du pays par les 18,000 cols bleus fédéraux dont les représentants nationaux en sont venus à une entente mercredi avec le Conseil fédéral du trésor.

On sait d'ores et déjà que l'accord intervenu à la table des négociations ne satisfait pas tous les employés manuels et que certains ont même refusé de répondre à l'appel de retour au travail lancé mercredi soir par les dirigeants syndicaux de l'Alliance canadienne de la fonction publique.

Ce fut le cas, notamment, des manutentionnaires de grain du port de Vancouver, lequel est également touché par une grève des dockers. On sait d'autre part que les préposés à l'échantillonnage des grains de Thunder Bay, en Ontario, ont annoncé qu'ils rejettent les dernières offres gouvernementales.

Ils ont indiqué qu'ils reprendraient le travail si la majorité des cols bleus se prononce en faveur de l'acceptation des dernières offres gouvernementales.

Entre-temps, quelque 93 céréaliers sont amarrés dans les ports de la côte ouest, attendant la fin de la grève pour procéder au chargement du blé. On estime à 13 millions le nombre de boisseaux de blé qui doivent être expédiés depuis le port de Vancouver et qui sont immobilisés en raison de la grève des cols bleus ainsi que de celle des débardeurs du port de Vancouver.

Outre les manutentionnaires de grain, d'autres groupes de travailleurs ont exprimé leur mécontentement relativement aux modalités de l'entente

intervenue à Ottawa et qui prévoit une hausse de salaire de 29,25 p. cent répartie sur une période de 26 mois.

"Personnellement, je crois que nous avons été vendus", a déclaré M. William Jamieson, président de l'Alliance pour la région de Kingston, en Ontario. M. Jamieson a en outre laissé entendre qu'on pourrait assister très bientôt à une démission en masse des cadres syndicaux. Le président du syndicat local des employés de la base militaire de Gagetown, au Nouveau-Brunswick, M. Larry Wallace, y allait pour sa part de remarques à peu près identiques.

De leur côté, les hommes de métier ont sévèrement critiqué l'entente, affirmant qu'en vertu du paiement forfaitaire, les menuisiers, électriciens et plombiers recevront — en pourcentage — une augmentation inférieure à celle accordée aux journaliers.

On sait que l'entente prévoit une hausse de 18 p. cent applicable le 20 mars et une autre de 11,25 p. cent à compter du 26 janvier 1976. Un paiement forfaitaire de \$600 doit également être accordé à chacun des 18,000 employés manuels qui ont déclenché leur série de grèves rotatives le 17 février.

Signalons enfin que le système de paie utilisé par le gouvernement fédéral envers ses employés manuels est fort complexe: il prévoit notamment des différences de salaire dans 22 zones géographiques, dans 18 sous-groupes d'employés et dans 14 niveaux pour chaque sous-groupe. C'est ainsi qu'un employé d'entretien du ministère des Postes de Toronto recevra un salaire légèrement supérieur (quelques cents) à son collègue de Vancouver. Le même phénomène se reproduit à peu près pour toutes les catégories d'employés.

Choquette blâme le directeur adjoint André Guay

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Déroutant radicalement à son habitude de faire preuve d'une extrême prudence dans ses commentaires à propos d'une affaire sous enquête, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, y est allé d'une sortie fracassante, hier, à l'endroit de certains éléments de la police de la CUM et, plus singulièrement, de son directeur-adjoint André Guay.

La surprenante déclaration de M. Choquette, qui — on en jugera —

équivalait presque à condamner à l'avance le policier actuellement suspendu sans salaire, survenait à peine une journée après que les commissaires de la Commission de police du Québec se soient recusés de l'enquête qu'ils avaient entreprise sur la suspension de M. Guay.

Longuement questionné par les députés Maurice Bellemare et Robert Burns sur les suites qu'il entend donner à l'affaire Guay, le ministre de la Justice a notamment été amené à poser la question suivante: "Jusqu'à quel point peut-on soupçonner les au-

torités, quelles qu'elles soient, que ce soit le ministre de la Justice, que ce soit un chef de police, que ce soit le président du Conseil de sécurité? Jusqu'à quel point les subalternes ont-ils le droit d'espionner électroniquement leurs supérieurs?"

"C'est aussi simple que cela, l'affaire Guay", devait ajouter par la suite M. Choquette.

Comme on le sait, M. Guay est notamment accusé par son directeur d'avoir autorisé l'espionnage électronique d'une réunion secrète convoquée par les autorités de la défunte

USECO, dans un hôtel de Dorval, en juillet 1973.

L'actuel président du Conseil de sécurité de la CUM, M. Paul-Emile L'Écuyer, un ami très intime de M. Choquette et qui était à l'époque responsable de l'USECO, assistait à la réunion du Hilton. Le ministre lui-même n'y était pas mais devait y participer et aurait donc pu faire l'objet de cet espionnage.

Hier, à l'Assemblée nationale, M. Choquette a adopté un ton nettement courroucé pour faire allusion aux agissements de certains éléments de

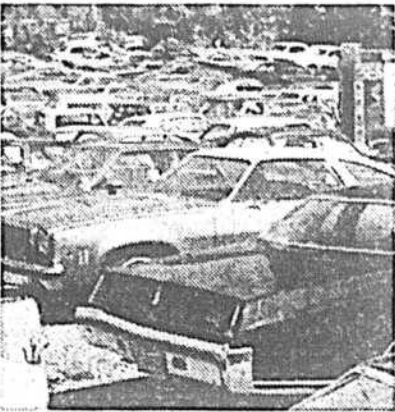
la police de la CUM: "Quand il y a des gens qui utilisent ces opérations policières pour leurs fins personnelles, pour leur avancement personnel ou pour leur propagande personnelle dans les journaux, je dois en tenir compte. C'est cela qui rend une situation extrêmement ambiguë dans le domaine de la police... Il y a des gens qui s'imaginent qu'ils ont le monopole de la lutte contre le crime et je dois tenir ce facteur en considération".

M. Choquette n'a pas précisé à quels éléments au sein de la police n'aurait allusion. Mais

les observateurs n'ont manqué d'y voir une attaque directe contre les responsables des fuites qui, depuis l'affaire Jean-Jacques Saulnier, se sont multipliées dans les journaux, particulièrement dans LA PRESSE et Le Devoir. La succession de ces fuites n'était pas sans laisser entrevoir les luttes intestines que se disputent au sein de la police de la CUM les éléments favorables au directeur René Daigneault et ceux se rangeant derrière le directeur-adjoint André Guay.

Voir CHOQUETTE, page A 6

Les tarifs fluctuent sans aucun contrôle



Le stationnement

Dans les deux derniers d'une série de six articles sur le stationnement, Nicole Beauchamp fait le point sur les tarifs des parkings municipaux et privés et signale, à ce sujet, de curieux écarts. Elle traite également de la réglementation sur l'affichage des tarifs.

— 4 —

par Nicole BEAUCHAMP

Garer son automobile au tarif de 95 cents la demi-heure, dans un parc de stationnement commercial privé au cœur du centre-ville de Montréal, c'est avoir l'impression de faire siphonner son portefeuille! Aucune réglementation n'existe pour endiguer la marée montante des prix des parkings privés. Les propriétaires de parcs de stationnement haussent les tarifs à leur guise et le public subit.

De 1970 à 1975, on note une augmentation d'environ 55 pour cent du tarif de la première demi-heure de stationnement et d'environ 52 p.c. du tarif maximum par jour, dans le sous-secteur du centre-ville ceinturé par les rues Université,

Sherbrooke, Mackay et le boulevard Dorchester. Les moyennes des tarifs (première demi-heure et maximum par jour) y sont ainsi passées de 44 cents en 1970 à 51 cents en 1973, puis à 72 cents en 1975, ainsi que de \$2.04 en 1970 à \$2.69 en 1973, puis à \$3.15 en 1975.

Commerce et affaires

Ce sous-secteur du centre-ville détient d'ailleurs la tête du palmarès des endroits où l'on trouve les tarifs les plus élevés. Rien de surprenant. En regardant de près les cartes de relevé des parcs de stationnement privés commerciaux, cartes découpées en îlots, on s'aperçoit que les îlots enregistrent les prix les plus élevés correspondant aux points de concentration de l'activité économique de Montréal (commerce et affaires).

De toute façon, la division du stationnement du service de la circulation de la Ville a établi quatre zones: A, B, C et D. La zone A désigne l'espace de stationnement hors-centre et les trois autres stratifient le centre-ville. Dans la zone tarifaire D, qui s'étire de la rue Saint-Laurent à la rue Atwater entre l'avenue des Pins et la rue Sainte-Catherine, le coût mensuel des parcs de stationnement municipaux est plus cher que dans les zones B et C, soit 25 dollars en ce moment. Hormis cette différence et quelques exceptions, les mêmes tarifs municipaux prévalent dans les trois zones centre-ville.

L'Expo 67

Car, du côté des parcs municipaux de stationnement, la fluctuation des tarifs n'est pas anarchoïque comme dans le cas de l'entreprise privée. Les prix sont fixés par des résolutions du Comité exécutif de la Ville sur la recommandation du service de la circulation.

Les tarifs municipaux n'ont pas bougé de 1961 à 1967. Ils ont commencé à grimper avec l'Exposition universelle et avec le boom immo-

bilier. Pour faciliter la comparaison avec l'entreprise privée, mentionnons simplement l'augmentation des tarifs municipaux dans les zones centre-ville.

En 1970, ces tarifs se chiffraient à 30 cents pour la première demi-heure, 30 cents pour la deuxième demi-heure, 30 cents pour toute heure additionnelle jusqu'à un maximum de 2 dollars par jour. En juin 1973, la Ville les modifia: 40 cents pour la première heure, 40 cents pour toute heure additionnelle jusqu'à un maximum de \$3.50 par jour.

Les transports en commun

Si l'année 1974 a épargné les clients des parcs de stationnement municipaux d'une hausse de tarifs, il faut toutefois s'attendre à une augmentation au cours de l'année 1975. La raison invoquée se rattache au salaire des cols bleus qui doit monter à \$5.22 l'heure.

Quoi qu'il en soit, l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs municipaux, en juin 1973, avait délié la langue de certains porte-parole de parkings privés. Ceux-ci reprochaient à la Ville d'essayer de forcer le public à utiliser les transports en commun en haussant le tarif quotidien, et de ne pas se préoccuper davantage d'accommoder les gens.

Ils se justifiaient, quant à eux, d'augmenter leurs tarifs quotidiens dans les secteurs centraux névralgiques afin d'infléchir le stationnement à long terme de journée au profit du va-et-vient des automobilistes de passage.

Le maximum vient vite

A prime abord, si l'on compare le tarif maximum par jour de la Ville dans les zones centrales, soit \$3.50, avec le tarif moyen maximum par jour de l'entreprise privée dans l'îlot le plus cher du centre-ville, soit \$3.15, on est tenté de conclure que la Ville sur-

Or, tel n'est pas le cas au niveau du va-et-vient des automobilistes, et la subtilité réside justement dans la tarification à la demi-heure et à l'heure additionnelle. La plupart du temps, il suffit de garer son automobile pendant trois heures et même moins longtemps dans un parc de stationnement privé pour avoir à payer le coût maximum par jour. Dans un parc de stationnement municipal, il faut une durée de plus de huit heures pour atteindre le tarif maximum par jour. Règle générale, on prend pour acquis que le tarif quotidien s'étend sur une période de 10 heures.

Livrets de billets

Ainsi, pour trois heures de stationnement sur un parking commercial privé à l'angle des rues Crescent et Sainte-Catherine, notre photographe a dû déboursier le tarif maximum par jour, soit 3.85 dollars. Il lui en aurait coûté 1.20 dollar dans un parc de stationnement municipal...

En outre, certains parcs de stationnement privés ont dérogé de la tarification classique — première demi-heure, deuxième demi-heure, toute heure additionnelle, maximum par jour — et ont instauré un tarif pour toute demi-heure additionnelle. La Compagnie Town Parking affiche de plus cette formule: "Economisez sur votre stationnement: livrets de billets de stationnement disponibles à un coût très réduit: \$10.50 achète \$12.50 de temps de stationnement; valide sur 25 terrains centraux en tout temps."

Sachant que 43 parcs de stationnement appartiennent à la Ville dans les zones centrales, contre 228 parkings détenus par l'entreprise privée au centre-ville, la concurrence se fait donc surtout entre les parkings privés. L'existence de parkings municipaux sert un peu à freiner la montée des prix. Toutefois, seul le pouvoir d'exercer un contrôle sur les tarifs commerciaux privés cimenterait la petite digue...



Presque toujours, une criante disproportion entre les caractères de l'écriteau annonçant le parking et ceux de l'écriteau des tarifs...



Un des parkings les plus chers à Montréal, de la compagnie "Town Parking", au coin de la rue Drummond et du boulevard de Maisonneuve.

L'affichage attire le client sans lui dire toute la vérité

Pour peu que l'on s'arrête à observer l'affichage des tarifs dans les parcs de stationnement privés, on ne peut s'empêcher de pasticher un proverbe: "Au royaume des parkings privés, les bigleux sont rois!" Il n'existe aucune norme d'affichage comme telle et la réglementation inconsistante de la Ville se rattache plutôt aux enseignes.

Deux règlements municipaux touchent en effet à cet aspect des parcs de stationnement privés. L'un d'eux, référant à l'autre, stipule: "On doit y indiquer clairement dans les zones où l'affichage est permis, conformément au règlement 2889, le nom et l'adresse de l'exploitant, le tarif du stationnement, s'il y a lieu, et les heures d'ouverture et de fermeture."

Le règlement 2889, concernant les enseignes, est tellement alambiqué qu'on se demande finalement s'il ne nuit pas à la clarté d'indication des tarifs, du moins au plan de l'emplacement des affiches.

Choses obscures

Le règlement 2889 met surtout l'accent sur les endroits où il est défendu de placer des enseignes et sur "les saillies sur les voix publiques ou privées", de même que

sur les exigences de construction des enseignes.

Quant aux dispositions "relatives à ce que montrent les enseignes", elles ne peuvent guère servir à réglementer l'affichage des tarifs de stationnement. Une enseigne peut ainsi montrer le nom d'un édifice ou d'un établissement, la spécialité de celle-ci, ses activités, les services rendus, les produits fabriqués. Le règlement précise en outre que le directeur "ne doit pas émettre de permis pour les enseignes qui montrent des choses obscènes" ou pour des enseignes dont "le permis aura été refusé par le Comité exécutif pour des raisons d'ordre public et de bonnes mœurs".

Disproportion ahurissante

Bien souvent, les affiches se juchent sur les petites cabanes des préposés au stationnement. Il faut d'abord que l'automobiliste entre dans le parc de stationnement et se rende à la hauteur de la cabane pour pouvoir lire les chiffres et le lettrage dont la grosseur défierait même les yeux d'un lynx. Cet état de chose devient encore plus inacceptable lorsqu'il se trouve une disproportion ahurissante entre la

taille de l'enseigne arborant "Parking" à l'entrée d'un parc de stationnement et la dimension de l'affiche indiquant les tarifs.

Fréquemment, les parkings privés mettent en relief le tarif maximum par jour. L'attention de l'automobiliste étant ainsi captée, il prendra rarement conscience de la cherté du tarif de la première demi-heure et de toute demi-heure ou heure additionnelle, qu'il réalisera à la sortie du parc de stationnement.

De bien courtes demi-heures

A ces éléments s'ajoute une pratique courante qui, avec la montée des taux de stationnement, frise l'exploitation pure et simple. Si le temps écoulé pour le stationnement d'une automobile empiète de quelques minutes sur une autre fraction tarifée (demi-heure ou heure additionnelle), les parcs de stationnement chargent le plein montant à l'automobiliste. Rien n'interdit à l'entreprise privée de le faire. Peut-être pour éviter les altercations verbales que suscite parfois cette pratique, certains parcs de stationnement précisent sur leurs

affiches: "chaque heure additionnelle ou moins".

Il faut bien dire cependant que la plupart des automobilistes ne prennent pas le temps de noter leurs heures d'entrée et de sortie, ni de vérifier l'exactitude de la facture de stationnement. Ils manquent de défiance alors que l'entreprise privée, elle, ne se gêne pas pour se laver les mains de toute responsabilité à leur endroit.

Responsable de bien peu

La preuve en tient encore à ce genre d'écriteau côtoyant souvent l'affiche des tarifs: "Les taux exigés sont pour la location de l'espace seulement. Cette compagnie n'accepte aucune responsabilité envers le client pour dommages, vol ou perte du véhicule ou son contenant quelle que soit la cause."

Bref, c'est un laisser-faire qui se traduit concrètement au centre-ville par un paysage d'affiches et d'enseignes hétéroclites. Il serait grand temps que la Ville impose des normes rigoureuses d'affichage (gros- seur du lettrage et des chiffres, dimension de l'affiche, etc.). La concurrence effrénée à laquelle se livrent les parcs de stationnement privés revêtirait sans doute une allure moins criarde et étiquée.

Les policiers songent à un débrayage limité

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Les policiers de la CUM envahiront le parlement de Québec, le 20 mai, si aucun débrayage n'a été apporté dans leurs négociations avec le Conseil de sécurité publique.

Ils n'ont toutefois pas l'intention de pénaliser la population pour ce qu'ils appellent "la négligence des autorités". Une protection minimum sera assurée cette journée-là dans toute l'île de Montréal.

Cette décision, adoptée à la quasi-unanimité au cours de deux assemblées au Centre Paul-Sauvé, a pour but de protester contre la lenteur apportée par le Conseil de sécurité publique de la CUM dans la négociation du fonds de pension et le renouvellement de la convention collective de travail. Les policiers sont également mécontents du code de discipline qui prévaut actuellement à la police de la CUM.

Salle surchauffée

L'assemblée, tenue dans la salle de curling du Centre Paul-Sauvé, s'est déroulée dans une atmosphère surchauffée alors que plus de 2,000 policiers n'ont pas ménagé leurs critiques à l'endroit des dirigeants de la CUM, du Conseil de sécurité publique et même vis-à-vis de leurs propres représentants syndicaux.

L'amphithéâtre du Centre Paul-Sauvé était même prêt à accueillir les policiers, si ceux-ci s'étaient rendus

en plus grand nombre à la première assemblée convoquée à 9 heures, hier matin.

Le président de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Gilbert Cus-teau, a déclaré à quelques reprises qu'il était optimiste quant à la possibilité d'un règlement prochain au chapitre du fonds de pension. Il a également souligné que les négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail semblent bien amorcées. Les policiers demandent une augmentation de salaire de 22 p. cent pour un an.

Cet optimisme n'était toutefois pas partagé par les policiers, qui tout en disant appuyer leurs représentants syndicaux, ont démontré un mécontentement général et n'ont pas caché leur impatience.

Ils se disent "tannés" d'écouter les belles paroles du président du Conseil de sécurité publique de la CUM, Me Paul-Emile l'Ecuyer.

"Comment voulez-vous protéger les droits des citoyens si on ne peut protéger les nôtres? Nous sommes des adultes, on ne fera pas de folles, mais il nous faut tout de même protéger nos droits", de lancer un policier en colère.

A l'issue de l'assemblée, le président de la Fraternité a déclaré: "Ça fait maintenant trois ans qu'on attend un régime de retraite uniforme pour tous les policiers de la CUM. Les poli-



photo Réal St-Jean, LA PRESSE
Gilbert CUSTEAU

ciers vivent présentement dans l'incertitude."

"Détournement de fonds"

M. Cus-teau a également précisé que les policiers étaient prêts à renégocier leur régime actuel de congés de maladie pour bénéficier d'une meilleure politique de salaire en cas de maladie.

D'après M. Cus-teau, certains renseignements laissent croire aux policiers qu'il y aurait eu un détournement de fonds par la CUM ou le Conseil de sécurité, en 1972 et 1973, en ce qui regarde la contribution des autres secteurs de l'île pour le fonds de pension des différents corps de police de la banlieue.

"Par contre, précise M. Cus-teau, une somme de \$900,000 qui a été déposée dans un trust provenait de la contribution de la banlieue pour 1974 à la caisse de retraite."

Le mécontentement qui règne présentement à la police de la CUM ne touche pas seulement le fonds de pension et le renouvellement de la convention collective de travail, mais également le code de discipline.

Les policiers soutiennent qu'ils sont considérés comme coupables avant même de comparaître devant les membres du comité de discipline.

"A travers l'Amérique, une per-

sonne est innocente jusqu'à ce qu'on ait établi la preuve de sa culpabilité. Nous, nous sommes coupables des notre convocation devant le comité de discipline. Nous paraissions devant ces messieurs en rampant", a déclaré un policier.

La mise en garde des policiers à l'endroit des autorités quant à la mar-

che sur l'Assemblée nationale vise également certains membres du comité exécutif de la Fraternité.

Car, le 27 mai, le président de cet organisme et quelques autres dirigeants syndicaux devront se faire réé- lire. Advenant qu'il n'y ait aucun dé- blocage, ils sont pratiquement assurés de ne l'être pas réélus.

LES RESTAURANTS
"LE TOIT ROUGE"

SPÉCIAL DE LA SEMAINE
du 22 au 28 mars de 11 h a.m. à 9 h p.m.

FILET MIGNON EN BROCHETTE \$5.95
GRILLÉ SUR CHARBON DE BOIS

Soupe, salade verte, pommes de terre, dessert du jour et café inclus.

Menu spécial pour enfants de moins de 12 ans à partir de \$1.90
INCLUS SOUPE, DESSERT ET LAIT

STATIONNEMENT GRATUIT — SALLE DE RECEPTION

355, boul. LABELLE
CHOMÉDEY
(Sortie 4, autoroute des Laurentides)
681-6826

5440 est. SHERBROOKE
MONTREAL
259-3748



Richard Brodeur tend la jambe juste à temps pour arrêter un lancer du vénérable Gordie Howe, mal surveillé par Réjean Houle. Les Aeros de Houston ont infligé une autre défaite aux Nordiques, 5-3, hier au Texas.

Gerry Desjardins revient de l'AMH dans la LNH Il fait bon rejouer au hockey

— Desjardins

par UPI, PA et PC

Le gardien Gerry Desjardins, qui faisait récemment le saut à ses anciennes amours, de l'Association mondiale à la ligue Nationale, assure qu'il y a encore un monde entre les deux ligues.

"C'est agréable de jouer à nouveau au hockey, déclare-t-il. Quand les amateurs ne venaient pas nous voir jouer dans l'AMH, nous n'étions pas payés. Je n'ai pas à m'en faire maintenant avec mon salaire. Je puis enfin me concentrer sur le hockey seulement."

Desjardins s'est donc présenté devant l'assistance habituelle de 15,863 spectateurs dans l'uniforme des Sabres de Buffalo comparativement à la maigre foule de 2,000 à 2,500 spectateurs que les Stags du Michigan ont l'habitude d'attirer. Il arrêta 38 des 41 lancers des Rangers de New York pour conduire les Sabres à une victoire de 6-3.

"C'est un peu plus facile de jouer devant une assistance imposante et c'est aussi un peu plus facile de jouer pour une équipe gagnante, expliquait-il. Quand vous jouez devant des sièges déserts et pour une équipe per-

dante, vous ne pouvez pas manquer d'être démoralisé."

Desjardins a joint les Sabres seulement depuis quelques semaines, après avoir réclamé un bris de contrat des Stags, qui sont déménagés à Baltimore. Il en était à sa première apparition à Buffalo.

"Il faut reconnaître la vérité. Tout le monde a sa fierté et personne n'aime être connu comme un lâcheur, poursuit-il. Je pense que voilà la seule raison pour laquelle je me suis retrouvé ici. J'ai tout donné lorsque je jouais dans l'AMH, tout donné pour fournir toujours mon maximum. J'ai

disputé 40 matches et il semble bien que quelqu'un d'ici me surveillait."

Gilbert Perreault, Danny Gare et Peter McNab venaient en aide à leur nouveau gardien en marquant en l'espace de moins de trois minutes en première période hier.

Les Sabres ont ainsi porté à 14 points leur avance en tête de la section Charles Adams sur les Bruins de Boston. Ils en sont maintenant à un total de 103 points, soit la même chose que le Canadien (division James Norris), en tête de la ligue.

Jim Lorentz a marqué à la 17e minute de jeu de la première pour porter l'avance des Sabres à 4-1 à l'issue des 20 premières minutes. Don Luce et McNab, avec son deuxième de la soirée, ont complété le pointage pour les vainqueurs.

Pete Stenkowski, Steve Vickers et Greg Polis ont trouvé le fond du filet pour les Rangers.

"Nous les avons aidés avec trois erreurs majeures, déclarait l'instructeur des Rangers, Emile Francis. Nos erreurs nous ont sûrement brûlés. Nous avons joué deux bonnes périodes de hockey, mais dans ce sport, vous en avez besoin de trois."

VICTOIRE DES HAWKS

Stan Mikita a réussi ses 32e et 33e buts de la saison alors que les Black Hawks de Chicago ont eu raison des Red Wings de Detroit 6-2.

Ce verdict permet aux Hawks de s'approcher à un point des Canucks de Vancouver et de la première position au classement de la section Conn Smythe. Les autres buts des gagnants ont été l'oeuvre de Ivan Boldirev, Hubert Martin, Dale Tallon et Jim Pappin.

Mickey Redmond, qui prenait part à son premier match depuis qu'il a subi une intervention chirurgicale au dos et Michel Bergeron ont touché la cible pour Detroit.

D'autre part, les North Stars du Minnesota l'ont emporté contre les Capitals de Washington 5-1 tandis que les Kings de Los Angeles défaisaient les Blues de Saint-Louis 3-2.

Enfin, le centre Phil Esposito des Bruins de Boston, qui s'est étiré un muscle de la jambe gauche mercredi à Montréal, pourrait fort bien ne manquer aucun match et retourner au jeu samedi contre les Capitals de Washington.

50e but de Bernier Nouvelle défaite des Nordiques

selon PC, PA et UPI

Rien ne va plus pour les Nordiques de Québec, qui ont subi une autre défaite hier, une neuvième de suite sur la route, cette fois par le score de 5-3 contre les Aeros de Houston.

Les Nordiques, qui peuvent se compter chanceux que les Toros de Toronto ne fassent pas meilleure figure qu'eux en cette fin de saison, avaient égalé le pointage 3-3 au troisième vingt par l'entremise de l'excellente recrue de 18 ans Réal Cloutier, mais le vétéran Murray Hall marquait le but vainqueur deux minutes plus tard et Mark Howe clouait le cerceau des perdants avec un but d'assurance réussi pendant un désavantage numérique.

Le but de Hall, un ailier droit âgé de 34 ans, était son deuxième de la soirée, et il a expliqué après la rencontre que c'était probablement l'occasion que lui avait fourni son instructeur Bill Dineen de jouer au centre à quelques reprises récemment, qui lui a permis de retrouver son aplomb, vers la fin de sa pire saison avec les Aeros.

"J'ai patrouillé mon aile juste comme Dineen me l'a demandé, a-t-il expliqué. Jouer au centre en quelques occasions vous aide à vous rappeler qu'il faut toujours patiner."

Hall avait réussi 58 buts à ses deux premières saisons à Houston après avoir joué pour quatre équipes de la ligue Nationale mais il n'avait compté que 10 buts cette saison avant le match d'hier. Récemment, il avait été confiné au banc des joueurs ou encore utilisé comme réserviste.

Il n'a joué qu'une seule saison complète dans la ligue Nationale, marquant 21 buts pour les Canucks de Vancouver en 1970-1971. Auparavant, il s'était aussi aligné pour les Black Hawks de Chicago, les Red Wings de Detroit et les North Stars du Minnesota.

Dans les séries éliminatoires de l'Association mondiale, l'équipe ayant obtenu le plus de points au classement aura toujours l'avantage de jouer un match de plus sur sa patinoire. Or par leur victoire d'hier, les Aeros, qui dominent leur division, comptent 10 points de plus que les Nordiques, meneurs de la division canadienne, qui n'ont plus que sept matches à disputer. Serge Bernier, son 50e but de la saison, et Réjean Houle ont marqué les autres buts des Nordiques hier, tandis que Ted Taylor et Gordon Labossière complétaient le pointage des vainqueurs.

A San Diego, les Cougars de Chicago sont parvenus à empêcher André Lacroix de s'inscrire au

pointage pour la première fois en 33 rencontres et ils ont disposé des Mariners 4-2 grâce à des buts de François Rochon, Gary MacGregor, Rosaire Paiement et Mark Lomenda.

Mike Laughton et Norm Ferguson ont fait scintiller la lumière rouge pour les Mariners qui conservent leurs chances d'accéder aux séries d'après-saison à titre d'équipe "wild card".

Les Cougars, pour leur part, se sont approchés à six points des Crusaders de Cleveland en deuxième position de la très faible division Est. Avec 71 points en quatrième place de la division Ouest, les Mariners comptent en effet huit points de plus que les Crusaders au classement.

PLANTE BATTU PAR INDIANAPOLIS

Dans un dernier match à l'affiche, des buts de Brian McDonald et Bob Fitchner en troisième période ont procuré une victoire de 3-1 aux Racers d'Indianapolis sur les Oilers d'Edmonton, la forteresse était protégée par Jacques Plante.

Nick Harbaruk avait donné l'avance aux Racers en période initiale mais Ray McKay avait égalé le score au deuxième vingt.

McNally brille au monticule et Moore sur les lignes de côté

par Pierre LADOUCEUR
envoyé spécial de LA PRESSE

DAYTONA BEACH — C'était la journée des gauchers chez les Expos, hier, à Daytona Beach. Tout d'abord, Dave McNally a servi une performance intéressante durant cinq manches lors du match que les Expos ont perdu par un score de 4 à 2 aux mains des Dodgers de Los Angeles. Puis, Balor Moore, depuis la première fois depuis la mi-saison depuis 1974, a lancé avec la force qui le caractérisait à ses débuts chez les Expos.

McNally a impressionné même s'il a accordé les quatre points des Dodgers. Il a impressionné même s'il a accordé cinq coups sûrs et six buts sur balles. Il a impressionné parce que, en tout temps, il était maître de la situation, avant que la fatigue n'ait

raison de lui à la fin de la cinquième manche.

Que McNally ait perdu importe peu. Il a lancé avec force et il a travaillé certains de ses lancers. C'est tout ce qui importe pour le moment. Après tout, je suis satisfait qu'il ait effectué 70 lancers à sa deuxième sortie seulement dans les matches de la ligue des Pamplemousses", a souligné Gene Mauch, qui voyait tout de même son équipe subir un troisième revers successif.

Quant à Balor Moore, il n'a pas participé à la rencontre, puisque Don Demola et Chuck Taylor se sont chargés de blanchir les Dodgers au cours des quatre dernières manches. Moore s'est contenté de lancer sur les lignes de côté. Mais lui, qui avait lancé de façon anémique auparavant, a capté l'attention de tous les observateurs en

faisant exploser ses rapides dans la mitaine du receveur Bob Stinson.

"C'est la première fois cette année que je vois Balor Moore lancer avec autant de force. Cela doit l'avoir soulagé puisqu'il devait se demander si jamais il pourrait lancer à nouveau avec une telle force", a noté Mauch.

J'ai maintenant l'intention de demander à Moore de lancer sur les lignes de côté. Il prendra part à un match s'il a envie de lancer à nouveau avec autant de force dans l'enclos de pratique", a conclu Mauch.

Pour Moore, sa petite performance d'hier lui a été plus que satisfaisante. Ce jeune gaucher n'est en effet pas sans savoir qu'il en est à sa dernière option avec les Expos en 1975. Cela signifie donc que c'est cette année ou jamais pour lui avec les Expos.

"Je suis confiant de pouvoir reve-

nir. Je sais que je suis un lanceur des ligues majeures lorsque mon bras est en parfaite condition. C'est donc strictement une question physique", a-t-il conclu.

POUSSIERES DE LOSANGE... Les Expos ont retranché sept joueurs de leur formation au terme du match d'hier... ils ont en effet cédé les lanceurs Brian Abraham, Larry Landreth et Joe Keener, les receveurs Bobbie Goodman et Don Reecs, le joueur d'intérieur Rudy Kinard et le voltigeur Ellis Valentine au camp des ligues mineures... il reste donc encore 37 joueurs à l'entraînement avec les Expos...

Les Expos en étaient hier à leur premier revers en sept matches au CP Allen Park de Daytona Beach... Leur fiche globale dans la ligue des Pamplemousses est de 9 victoires contre 4 revers...

Dryden connaît sa faiblesse autour du filet

par Réjean TREMBLAY

Ken Dryden est parfaitement conscient de sa principale faiblesse: son inhabileté à manier le disque autour de ses filets.

Hier, après l'exercice des Canadiens, je lui ai demandé comment il pouvait expliquer cette lacune dans son attirail défensif.

"Ce n'est pas réellement un manque d'habileté, c'est une difficulté que j'éprouve à bien repérer mes défenseurs et à prévoir leurs gestes.

De plus, je ne sens pas bien la rondelle au bout de mon bâton et je suis obligé de la regarder: à ce moment, je ne puis lever la tête suffisamment pour bien juger la position des joueurs qui m'entourent.

C'est aussi une question de concentration, de perception du jeu..." a répondu le grand gardien.

"Mais n'y aurait-il pas moyen d'obtenir des conseils d'un instructeur spécial: d'un ancien gardien de but?"

—Non, pour une raison bien simple... Le gardien le plus doué, il y a vingt ans, pour le maniement du bâton et le contrôle de la rondelle n'arrive même pas à égalité avec le gardien moyen d'aujourd'hui. Cela ne fait pas encore assez longtemps que les gardiens participent aussi activement au jeu.

—Et Jacques Plante?

—Oh! Vous savez, même si c'est Plante qui a lancé ce style, aujourd'hui, il est nettement dépassé. Eddie Giacomin est dix fois supérieur à Plante dans cet aspect du jeu.

Giacomin est incroyable! Il suit bien le jeu et peut faire de longues

passes à ses défenseurs. C'est le plus habile dans ce domaine.

— Ces difficultés ne peuvent-elles pas provenir d'un manque d'habileté sur les patins?"

—Non, je ne crois pas: je me sens à l'aise sur mes patins; d'ailleurs, l'an dernier à Toronto, en jouant à la défensive, j'ai eu l'occasion d'améliorer mon coup de patin.

Je pense sincèrement que mes erreurs ont leur origine dans cette difficulté que j'éprouve à repérer facilement mes défenseurs et à prévoir leurs mouvements," a conclu Dryden.

AUTRE SON DE CLOCHE...

L'opinion d'Yvan Gingras, instructeur des Saguenéens de la ligue Junior Majeure du Québec, au sujet de Dryden, mérite d'être connue.

Un ancien éducateur physique et un technicien hors pair du hockey, Gingras assurait aux journalistes qu'il entourerait sur la passerelle du Forum, samedi soir dernier que ces difficultés que rencontre Dryden autour de ses filets, originent de son coup de patin.

Gingras, en conversant, notait qu'il faudrait que Dryden accorde beaucoup de temps à des exercices de patinage.

"Selon moi, il faudrait que Dryden exécute de nombreux exercices de croisements de jambes en particulier pour acquérir une plus grande sûreté sur ses patins..." notait Gingras. "Il est malhabile dès qu'il quitte son rectangle parce qu'il n'est pas solide sur ses patins" ajoutait-il.

Oui, mais qui ira dire ça à Bowman ou à Dryden lui-même?

BLOC-NOTES...

Larry Robinson a donné tout un spectacle hier à l'issue de la pratique. Lui et Pierre Bouchard ont joué à Frankenstein, Robinson jouant le rôle du méchant robot. Un autre indice de cet esprit d'équipe incroyable anime les joueurs.

Il est vrai que lorsque l'on

Bowman, un boss trop dur

Réjean Tremblay



Scotty Bowman est un bon instructeur. Sa fiche dans la Ligue Nationale, tant avec les Blues de Saint-Louis qu'avec les Canadiens le prouve amplement.

Les équipes que dirige Bowman ont un point en commun: une discipline rigide qui oblige chaque joueur à plier son style et son tempérament au système qu'impose Bowman.

Pour arriver à ce résultat, Bowman se doit donc d'imposer son autorité au groupe.

Que ce soit volontaire ou pas, l'arrogance de Bowman et son air de suffisance lui aident considérablement sur ce point.

Bowman a réussi à mettre une telle distance entre lui et ses joueurs, que la plupart des équipiers du Canadien passent par Claude Ruel quand ils ont quelque chose à faire savoir à la direction.

Pour arriver à ses fins, Bowman n'hésitera jamais, que ce soit consciemment ou pas, à démolir la confiance d'un athlète.

L'exemple d'Yvan Cournoyer est flagrant.

Il est évident que le style de Cournoyer est difficile à incorporer dans le système discipliné qu'a mis sur pied Bowman.

Un Bob Gainey, Jim Roberts, Yvon Lambert ont des styles de jeu qui conviennent mieux à Bowman parce qu'ils sont interchangeables.

Placez Gainey sur n'importe lequel trio, à n'importe laquelle position, et vous aurez toujours le même résultat.

Pas Cournoyer.

De plus, alors que la plupart des partisans et même des observateurs jugent un match sur le moment, jour après jour, Bowman planifie pour toute la saison.

Quand Bowman a persisté à employer Ken Dryden au début de la saison alors qu'il additionnait les performances minables, ce n'était pas par considération

pour Dryden; Dryden constituait tout simplement un investissement à long terme.

Il était plus rentable pour l'équipe que Dryden connaisse ces difficultés au début de la saison pour qu'il soit prêt à la veille des éliminatoires.

Et que se passe-t-il présentement? Qu'est-ce qu'il a advenu des manchettes réclamant presque la tête de Dryden en novembre dernier?

La faiblesse de Bowman, contre-partie de sa force, c'est son incapacité de communiquer avec les hommes qu'il manie comme des pions lors d'une partie d'échecs.

Si le Canadien constitue une équipe disciplinée, facile à préparer pour chaque match, cette absence de contact humain peut constituer un handicap lors d'un match très important.

Au lieu d'être littéralement surveillé, ce genre d'équipe pourra n'être qu'abominablement tendue à la veille d'un gros match.

De plus, si le style Bowman produit généralement à la longue des équipes gagnantes, tout ce système s'écroule quand les difficultés s'amoncellent.

Tout simplement parce que des joueurs émotifs qui ont été choqués par la rigueur et la froideur de leur instructeur, trouvent alors le milieu ambiant nécessaire à l'éclosion de leur frustration... que ce soit la rage d'Henri Richard ou les pleurs d'Yvan Cournoyer.

Ces réactions ne changeront rien à la pensée de Bowman à moins qu'une concession aux pressions populaires ne soit rentable pour l'équipe.

D'ailleurs Bowman vit dans un monde fermé. Que ce soit dans l'avion, dans les hôtels ou dans l'autobus, il pense hockey continuellement.

Il possède des statistiques pour chaque joueur, des statistiques qui lui sont bien personnelles et qui lui permettent de défendre ses décisions en tous temps.

Mais ces statistiques ne tiennent pas compte du cœur et de l'âme de chaque homme qui revêt le chandail tricolore.

C'est pour ça que Claude Ruel est là. C'est lui l'ami, le grand frère, le père. Bowman c'est le "boss".

Soucoupe volante (?) photographiée par un jeune étudiant, en Ontario

HAMILTON (PC) — Un étudiant âgé de 19 ans a photographié, mardi, un objet insolite dans le ciel, près de Flamboro, village voisin d'Hamilton, en Ontario.

Pat McCarthy s'était rendu dans une carrière abandonnée pour prendre des photos d'oiseaux de retour du sud avec la venue du printemps. A 1 h 30 de l'après-midi, il aperçut "cet objet massif dans le ciel".

"J'ajustais ma caméra sur des branches d'arbre lorsque je vis l'objet qui effectuait des zigzags au-dessus de moi. Je l'ai photographié aussi vite que j'ai pu, n'en croyant pas mes yeux."

Il a décrit la chose comme étant deux fois plus grande qu'un DC-8 et se déplaçant à grande vitesse, "plusieurs milliers de milles à l'heure."

Il appela immédiatement le journal "The Spectator" d'Hamilton. Au journal, on lui demanda de ne pas sortir le film de la caméra et de l'amener immédiatement au service des nouvelles.

Le film fut alors développé puis agrandi, ce qui élimine toute possibilité de truchage de la part du jeune homme.

Chacune des quatre photos de l'objet mystérieux fut agrandie 150 fois. On a pu déceler deux minces protubérances émanant de l'objet et évoquant soit des antennes, soit un train d'atterrissage.

Les photos ont été prises sur film de 35mm Plus X, au moyen d'une lentille 135mm à une vitesse 250, ouverture entre f11 et f16.

Des savants, des experts en aéronautique, des spécialistes sur les OVNI, de même que des astronomes



Un étudiant d'Hamilton, Pat McCarthy, a photographié cet objet mystérieux apparu dans le ciel alors qu'il prenait des photos d'oiseaux. L'objet semblait se déplacer à plusieurs milliers de milles à l'heure et était deux fois plus grand qu'un avion DC-8. Pour ne pas se faire accuser d'avoir monté une blague, il a apporté son film au journal "The Spectator", qui l'a développé et a procédé à un agrandissement (150 fois) de l'objet.

se sont déclarés confondus sur la nature de l'objet photographié.

Mercredi, des physiciens de l'université McMaster d'Hamilton ont fait l'étude des photos à l'aide de microscopes et en sont venus à la conclusion qu'ils s'agissaient d'un objet qu'on ne peut identifier. "A partir de là, a dit l'un d'eux, toutes les hypothèses sont permises."

Par ailleurs, les stations de contrôle de la circulation aérienne de la région ont déclaré que rien d'anormal ne s'est produit sur le radar.

"Mais ceci ne veut rien dire, de déclarer l'un des contrôleurs. Nous pouvons repérer des avions, mais si un engin fabriqué d'un matériel inconnu évolue dans les environs, il est

possible que nous ne puissions le capter".

De toute façon, les photos ont été acheminées au Centre d'étude des OVNI de l'université Dearborn, au Michigan, où elles semblent susciter un grand intérêt.

"Il est rare, a dit un porte-parole du Centre, que nous mettions la main sur des indices photographiques de cette qualité."

Garderie: l'aide financière du Québec aux parents atteindra plus de bénéficiaires

Le ministre d'Etat aux Affaires sociales, Mme Lise Bacon, a annoncé, hier, de nouvelles modifications au programme de services de garde mis sur pied en juin 1974.

Ces améliorations, annoncées par voie de communiqué, prendront effet le premier avril prochain et touchent le niveau d'aide financière, les subventions d'aménagement accordées aux garderies à but non lucratif et, enfin, les garderies en milieu de travail.

Les présentes modifications

Accusé de trois tentatives de meurtre

Un ressortissant guyanais, que deux gardiens devaient retenir en dépit du fait qu'il était solidement menotté, a comparu devant le juge Dolard Dansereau, hier après-midi, sous trois accusations de tentative de meurtre qu'il aurait commises le lendemain même de son arrivée au Canada.

Il appert en effet que c'est lundi seulement que Heeralall Basray, 22 ans, serait arrivé au Québec à Trois-Rivières en provenance de son pays, et, dès le lendemain, il aurait poignardé une compatriote et ses deux enfants, âgés respectivement de 5 et 6 ans, dans leur logis de la rue Du Fort.

A leur arrivée sur les lieux, les policiers trouvèrent Mme Kumari Mellaram baignant dans son sang, avec ses deux fillettes près d'elle, cependant que le prévenu était blotti dans un escalier de service, ses vêtements tout maculés de sang.

Tout le temps qu'a duré sa brève comparution, le jeune homme semblait adresser des prières à un dieu quelconque, sur un ton à la fois chantonnant, et plaintif.

Le Dr Louis-Charles Daoust, qui l'avait précédemment examiné, de façon sommaire, déclara qu'un examen mental plus poussé devait être fait pour déterminer son état exact.

Le juge Dansereau ordonna alors que le prévenu soit confiné à Pinel, pour les prochains 30 jours, afin que l'on puisse procéder à cet examen. Quant à la cause du drame de la rue Du Fort, on l'ignore totalement.

s'inscrivent dans les politiques du gouvernement qui visent à rejoindre prioritairement les milieux peu favorisés économiquement, explique le communiqué. Elles permettent d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires, et la participation financière du gouvernement est augmentée pour l'ensemble des bénéficiaires du programme d'aide financière aux parents.

Cette aide financière accordée dépendra désormais, non seulement du revenu familial net et du nombre d'enfants en garderie, mais aussi de la taille de la famille. Cela aura pour effet d'augmenter du tiers le nombre de familles déjà admissibles aux services de garde.

Le revenu familial net, moins les exemptions, établit le revenu de contribution qui détermine la subvention quotidienne consentie par le ministère des Affaires sociales.

Exemptions

Les exemptions prévues sont les suivantes: \$3.800, pour le premier adulte, ce montant est basé sur les barèmes actuels d'aide sociale; \$1.000, pour le deuxième

adulte et \$500, par enfant à charge.

Cependant, le total des exemptions ne peut être inférieur à \$5.200.

Le revenu net est calculé d'après les déductions que l'employeur retient sur le chèque de paie, sauf l'impôt fédéral et provincial.

La subvention quotidienne maximum demeure à \$5, sauf celle versée aux parents d'enfants de moins de deux ans, qui passe de \$5,00 à \$5,50 par enfant. Il est entendu que les parents devront continuer à verser le premier dollar par jour et par enfant à la garderie.

Subvention d'aménagement

Le ministère accordera aux garderies sans but lucratif une subvention maximum de \$3.000 pour les aider à aménager des locaux adaptés aux enfants et conformes aux normes des municipalités, du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre et du ministère des Affaires sociales. Ce montant s'ajoute à la subvention d'équipement de \$5.000 offerte présentement aux garderies sans but lucratif.

Une autre modification du programme de services de

garde touche les garderies en milieu de travail.

Dans le but d'offrir aux parents le choix de plusieurs types de garde, le ministère des Affaires sociales favorisera l'établissement de garderies en milieu de travail, ce qui permettra de répondre aux besoins de certaines familles québécoises.

Toujours selon le communiqué, ces garderies devront se soumettre aux normes du ministère des Affaires sociales, et être administrées par une corporation sans but lucratif ou une coopérative pour obtenir un permis comme les autres garderies.

Ainsi, elles pourront obtenir les subventions d'équipement et d'aménagement de même que l'aide technique que le ministère des Affaires sociales et son réseau d'établissements offrent à toutes les garderies.

Le ministre d'Etat a rappelé que les modifications apportées au programme de service de garde s'inscrivent dans la politique du gouvernement qui vise à assurer aux familles à faible revenu une plus grande accessibilité aux services de garde et une gestion plus efficace.

L'UQTR complètement paralysée

par Madeleine BERTHAULT

Depuis une semaine, l'Université du Québec à Trois-Rivières est complètement paralysée en raison des journaux d'étude quotidiennes que tiennent les quelque 230 professeurs de l'UQTR.

De plus, dès aujourd'hui, l'assemblée générale des professeurs décidera probablement de voter en faveur de l'envoi d'un avis de grève à l'administration de l'Université, ce qui donnera aux professeurs le droit de faire la grève à partir du 1er avril.

Il y a maintenant deux semaines, les professeurs avaient tenu une journée d'étude pour tenter de "forcer

l'administration à négocier sérieusement". En effet, la convention collective a expiré le 1er juin 1974 et depuis les négociations ont piétiné. Mais cet "avertissement" n'a donné aucun résultat concret, si ce n'est un "simulacre de négociations".

En dehors des offres salariales que les professeurs ont qualifiées de "dérisoires et ridicules", il y a les problèmes "syndicaux" que pose la réforme Després.

Selon les professeurs, l'administration de l'UQTR a tellement traîné dans les négociations que les règlements Després ont pu être adoptés. Et, bien qu'il y ait eu des

ententes de principe sur certains points de la convention collective, l'administration veut maintenant revenir là-dessus et présente un projet global de convention "à prendre ou à laisser", dans lequel on trouve des points textuellement recopiés des règlements Després.

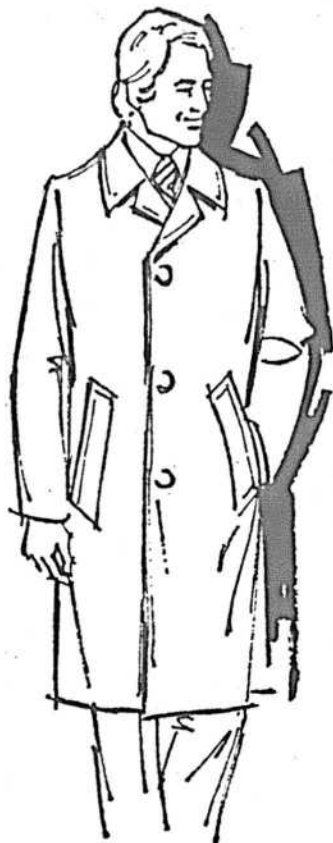
Les professeurs considèrent qu'une telle façon de procéder réduit leur pouvoir de négociation.

Par ailleurs, aujourd'hui, des représentants des professeurs des différentes constituantes de l'université du Québec vont se rendre à Trois-Rivières pour appuyer leurs confrères.

Le banquet de noces parfait...

Roger!

Appelez Roger Tonoli
878-1688
LE CHATEAU CHAMPLAIN
CPHotels &
L'hôtel accueillant



SOLDE!

Manteaux tout-temps de marques renommées

Prix orig.
Simpsons \$55 à \$85

\$49

Solde d'imperméables... maintenant chez Simpsons... pour faire place à notre nouveau stock. Style à devant droit, manches semi-raglan, poches fendues, fente au centre dos. Confection 100% polyester ou polyester et coton. Beige. Tailles 38 à 44 (toutes les tailles ne sont pas disponibles dans tous les tons).

Pour achat en personne seulement.

Rayon 712 au deuxième.

En ville seulement.

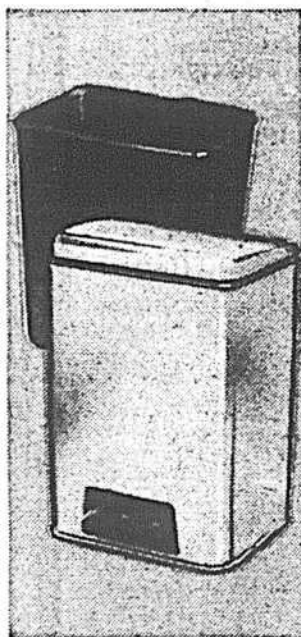
Solde d'articles saisonniers en vente jusqu'à épuisement du stock.



Ensemble 8 pièces ustensiles Le Creuset

Prix Simpsons **53³³**
Ens. 8 pces.

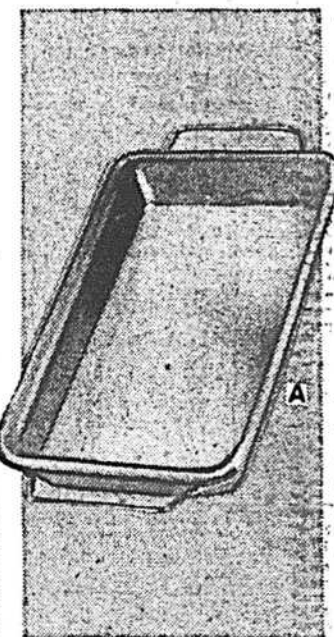
Fameux ustensiles de cuisine Le Creuset en fonte émaillée, de France. Ils distribuent une chaleur uniforme et vous donneront des mets délicieux à déguster. Ne retiennent pas les odeurs et se nettoient facilement. Fini extérieur dans des tons de: rouge volcan, bleu Bristol, jaune harmonie ou brun épice. L'ensemble 8 pièces comprend: casseroles avec couvercle 32 et 52 on.; cocotte ronde couverte 128 on., poêles ouvertes 6 1/2" et 9 1/4".



Poubelle en métal

Prix rég.
Simpsons 12.98
Rabais 2.99 **9.99**

Pratique poubelle à pédale en acier émaillé pour la maison. Seau intérieur amovible en plastique. Dimensions approximatives: 17 1/2" x 12" x 10". Disponible en ton de blanc, vert avocat ou or moisson.



Utiles plats four-table

A. Rég. 7.98
Enu. 12" x 10" x 2" **6.99**

B. Rég. 10.98
(non représenté)
Enu. 16" x 10" x 2" **9.99**

Ces plats qui peuvent passer du four à la table sauront vous plaire. Pratiques pour: lasagne, fèves, macaroni au fromage, pommes cuites... mailles, facile d'entretien. Brun, vert avocat ou jaune.

Rayon 755, au cinquième — Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval

SAMEDI

Pour un jour seulement — 22 mars de 9 h à 5 h du soir chez Simpsons

Vente d'entrepôt dans le magasin aux Galeries d'Anjou seulement

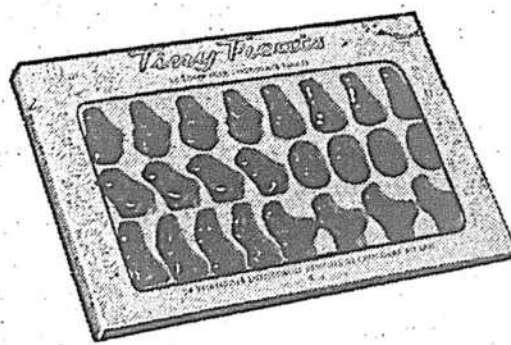
Ne manquez pas la vente d'Entrepôt dans le magasin Simpsons aux Galeries d'Anjou. Venez samedi et vous économiserez sur des centaines d'articles pour votre famille et votre foyer.

Appareils ménagers
Téléviseurs
Plomberie et chauffage

Tapis
Quincaillerie
Meubles

Machines à coudre
Articles ménagers
Articles sport

Vêtements pour toute la famille



Boîte de 24 petits animaux en chocolat au lait

Prix Simpsons **86¢**

Ils feront le délice des enfants... offrez-leur pour Pâques cette jolie boîte de 24 minuscules animaux en chocolat au lait. 3.6 on.

Rayon 705 au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Composez 842-7221... jour et nuit

Commandes téléphoniques acceptées avec un minimum d'achat de 2.50

Ne manquez pas le grand concours de chapeaux "Looney Lid" de CJAD

Un événement annuel qui attire toujours beaucoup de monde chez Simpsons! C'est facile à comprendre... tous les chapeaux fantaisie qui participent au concours "Looney Lid" sont jugés chez Simpsons. Cette année, la décision sera prise jeudi le 27 mars, à 2h de l'après-midi, au troisième étage, rayon des chapeaux, en ville. Pour participer au concours, il faut envoyer un chapeau original au poste CJAD. Tentez votre chance, vous pourriez gagner un prix! Dans les vitrines de Simpsons sont déjà exposés quelques-uns des modèles du concours.

Salon "Son et Image"

Consultez la circulaire de 16 pages mettant en vedette les appareils de divertissement les plus demandés à des prix auxquels vous ne saurez résister. Disponible jusqu'au samedi 5 avril. Venez en chercher une copie au magasin Simpsons le plus près de chez vous ou



COMPOSEZ 842-7221... JOUR ET NUIT

Le responsable ne s'est jamais occupé de la sécurité des employés

par Denis VINCENT

Le responsable de la prévention des accidents à la compagnie Canadian Copper occupe ce poste depuis 1966, mais il ne s'est jamais intéressé au problème de la sécurité des employés dans le secteur de la purification.

M. Maurice Bertrand a appris l'été dernier que deux employés avaient été empoisonnés près du secteur de la purification, mais comme on a ajouté que les autorités de la compagnie s'occupaient de ce problème, il ne s'est pas inquiété davantage.

En vertu de la convention collective renouvelée le 6 mai 1974, M. Bertrand devait faire rapport à un comité conjoint de sécurité et d'hygiène de tout accident conduisant à une perte de temps. Parce que les autorités de la compagnie s'occupaient de l'accident qui avait conduit les employés Skalak et Koziel à l'hôpital Royal Victoria, il n'en a pas parlé au comité.

Au cours de son témoignage, M. Bertrand dira à un certain moment: "Je n'ai jamais rien caché au comité".

Il a pourtant été informé de l'accident survenu à la mi-décembre où l'employé Skalak est de nouveau empoisonné près du secteur de la purification en compagnie cette fois de l'employé Bellevue. Quand on lui dit encore

une fois que les autorités avisent, il demande cette fois à être mis au courant, mais il ne dit rien au comité conjoint.

M. Bertrand demande à l'adjoint au directeur des relations industrielles s'il doit fournir au syndicat une copie du rapport concernant l'employé Bellevue. La réponse est négative. L'adjoint William Johnson aurait ajouté que si le syndicat réagit, il n'aura qu'à le référer à son supérieur, M. Jean-Jacques Moquin.

Le témoin affirmera que, depuis septembre dernier, le syndicat reçoit les rapports d'accident de la compagnie. Bien que responsable de la prévention des accidents, il ne juge toutefois pas de sa responsabilité de prévenir les employés des dangers qu'ils peuvent rencontrer dans l'usine.

M. Bertrand poursuivra son témoignage le 1er avril à la reprise de l'enquête du coroner. C'est la deuxième fois que l'enquête qui a débuté le 6 février sur la mort des employés Dorval et DaCosta est ainsi ajournée pour plus d'une semaine.

Hier, le coroner a entendu le médecin de la compagnie, le Dr Kennedy, dire qu'il n'avait jamais entendu parler de la possibilité d'empoisonnement à l'hydrogène arséné à la compagnie Canadian Copper. On lui avait bien

parlé de l'utilisation de poudre d'arsenic pour un certain procédé, mais sa connaissance du sujet s'arrêtait là. Au cours de sa longue pratique, il n'a jamais eu à traiter de tels cas d'empoisonnement.

Médecin à temps partiel à la compagnie (le Dr Kennedy n'y séjourne que quelques heures par semaine), le témoin a résumé sa philosophie ainsi: si un problème grave se présente, on lui en parle, si on ne lui en parle pas, il conclut que ce n'est pas grave.

Or, on le lui a jamais parlé des incidents de mai et de novembre. Il ne savait pas que des tests faits en 1973 indiquaient des concentrations d'hydrogène arséné supérieures à celles considérées dangereuses par le gouvernement. Quand le représentant syndical lui demande s'il connaît le petit livre contenant la liste des produits toxiques et les concentrations permises, il répond par un "quoi" très éloquent.

La journée d'hier a également permis d'entendre la fin du témoignage de M. Whitaker qui était responsable des procédés de développement et qui a quitté Canadian Copper l'an dernier parce qu'il ne se trouvait pas suffisamment impliqué dans les décisions importantes.

Un autre témoin, M. Antonio Petrilli, vérifiait le 3 jan-

vier la teneur en cuivre dans les cellules de purification. Il a confirmé que le cuivre avait disparu des dernières cellules ce qui lui a permis d'accélérer la circulation dans le système.

C'est M. Petrilli qui, à la demande du contremaître Auger, a par deux fois versé de l'huile sur la solution pour réduire les vapeurs qui s'en dégageaient. Très coloré, le témoin a toutefois fait sentir au procureur Guy Dupré qu'il n'aimait pas répondre continuellement aux mêmes questions. Mais ses réponses ont dans l'ensemble confirmé des faits déjà connus grâce à d'autres témoignages.

Sursis de quatre mois à l'hôpital de Rosemont

L'hôpital de Rosemont jouira d'un sursis de quatre mois. Le ministère des Affaires sociales est en effet revenu hier sur sa décision d'ordonner la fermeture de l'hôpital pour le 1er avril et a reporté l'échéance au 1er août 1975.

Cette brusque volte-face du ministre Forget fait suite au tollé général de protestations qu'avait suscité l'annonce, à la fin du mois dernier, de sa décision de fermer l'hôpital le premier avril et de le

remplacer par un centre local de services communautaires, CLSC.

Une pétition signée par plus de 12.000 citoyens de la région s'opposant à la décision de fermer l'hôpital fut présentée au ministre.

Cette pétition venait s'ajouter aux prises de position, en faveur de la survie de l'hôpital, affichées par la Fédération des médecins spécialistes du Québec, la Corporation profes-

sionnelle des médecins du Québec, et par le député libéral de Rosemont, M. Gilles Bellemare.

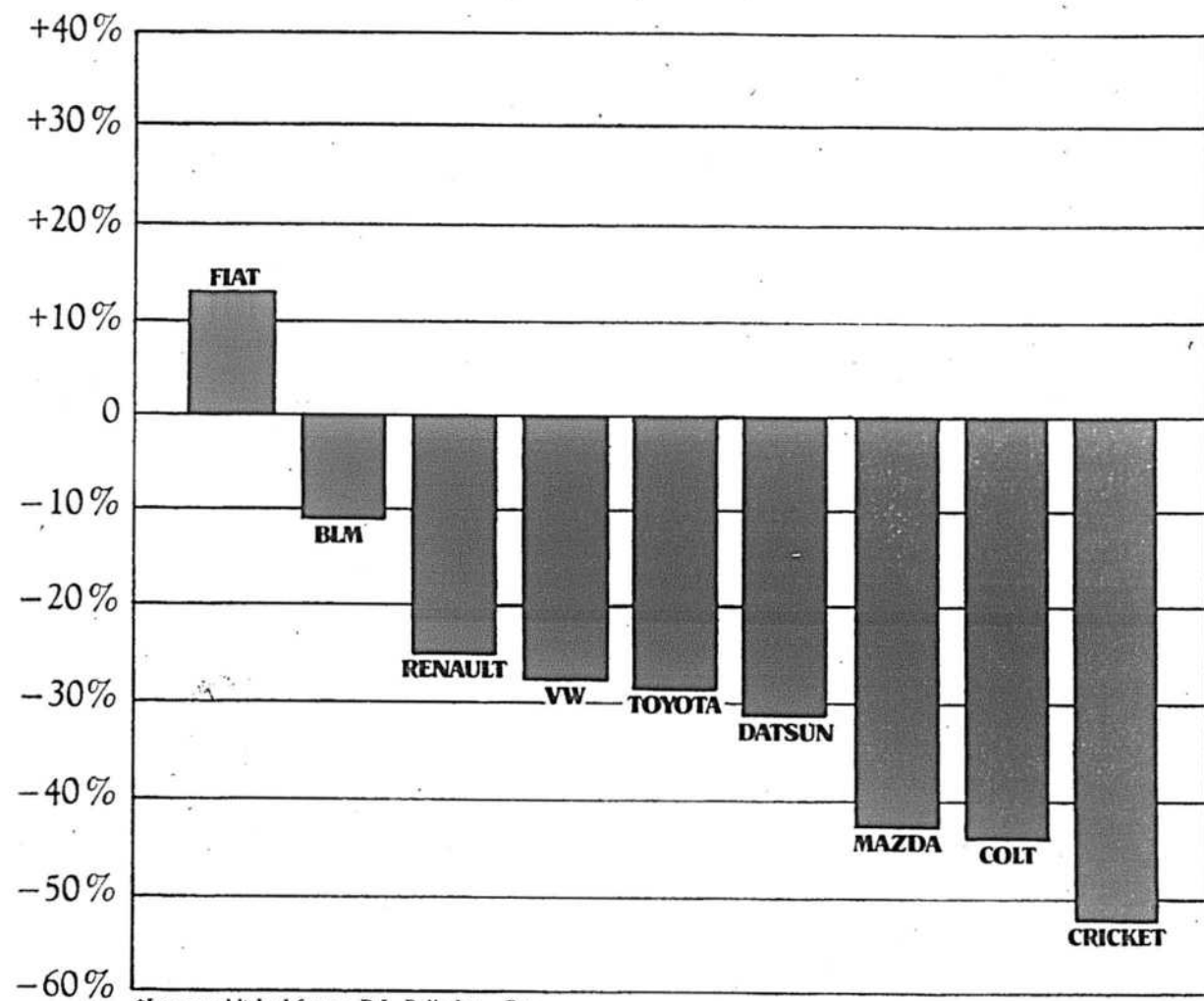
Celui-ci avait ouvertement critiqué la décision de son confrère, le ministre Forget, la qualifiant de "stupide" et se disant prêt à "aller très loin" pour combattre le verdict des "technocrates" du ministère des Affaires sociales, qui veulent rayer l'hôpital de Rosemont de la carte parce que celui-ci n'est pas conforme aux

normes précisées par la Loi 65.

L'hôpital de Rosemont compte 45 lits, et emploie une cinquantaine de spécialistes. En 1973, 14.000 patients sont venus s'y faire traiter, 60 p. cent d'entre eux en clinique externe.

Fait à remarquer, l'hôpital de Rosemont est une des rares institutions dont l'administration fait des profits.

POURCENTAGE DE VENTE AU DÉTAIL DES VOITURES ÉTRANGÈRES. (ENTRE 1973 et 1974)*



*Latest published figures, R.L. Polk, Jan.-Oct.



Deux délégués venus de Povungnituk hier pour dénoncer une entente de principe.

Les Inuits sont en désaccord avec une entente de principe

par Georges LAMON

Les 750 Inuits de Povungnituk au Nouveau-Québec, à 1.000 milles au nord de Montréal, veulent que leurs descendants puissent vivre indépendants et non pas comme les Amérindiens vivant dans les réserves au Québec, aux crochets des Blancs.

C'est pour cette raison qu'ils ont retiré à l'Association des Inuits du Nouveau-Québec, jusqu'à nouvel ordre, le mandat qu'ils leur avaient donné pour négocier en leur nom.

D'ailleurs, ils ont exprimé leur désaccord avec l'entente de principe signée le 15 novembre avec le gouvernement du Québec, entente par laquelle ils abandonneraient leurs droits sur le territoire de la baie James, moyennant un "dédommagement" de \$150 millions.

"Nous croyons que ça n'a pas beaucoup de sens de poursuivre ces négociations, ont expliqué les cinq représentants du conseil inuit de Povungnituk, aussi longtemps que tous les Inuits n'auront pas eu au moins la chance de comprendre que l'on est en train de décider de l'avenir de tous leurs descendants."

Car, les Inuits de Povungnituk insistent sur le fait qu'ils ne connaissent pas la véritable signification de cette entente de principe, signée par M. Charlie Watt, de Fort Chimo, président de

l'Association des Inuits du Nouveau-Québec.

Ils soutiennent être d'ailleurs les seuls à avoir reçu la traduction en langue esquimaude de cette entente de principe et, de plus, ils affirment que, la traduction n'a mis en évidence que les bons côtés de l'entente en omettant les mauvais côtés.

L'entente de principe stipule que les Cris (Amérindiens) et les Inuits de la baie James recevraient \$150 millions, répartis sur une période de 20 ans.

Ce "dédommagement" serait versé en deux tranches: une de \$75 millions, répartie sur 10 ans, aux quelque 11.000 Inuits et Amérindiens (les Inuits comptent pour moins de la moitié), l'autre tranche de \$75 millions, versée également sur une période de 10 ans, dépendra de l'exploitation des richesses naturelles (électricité, bois, etc.).

"Ces \$150 millions, soulignait M. Ali Tulugak, porte-parole du conseil, ce n'est même pas assez pour payer la construction de la Place Desjardins."

Les Inuits de Povungnituk, qui représentent quand même le quart de la population Inuit du Nouveau-Québec, se méfient d'une telle entente.

"On ne donne jamais rien pour rien, admettent-ils. Nous considérons donc cet argent comme étant le prix pour nos terres, ces terres sur les-

quelles nos ancêtres ont lutté pour la survie de notre peuple depuis plus de 4.000 ans, ces terres que nous ne pouvons pas vendre."

Quant au revenu minimum annuel plus élevé que l'aide sociale dont la plupart d'entre eux vivent, et que préconise l'entente, elle n'aura pour effet, selon eux, que de "miner l'effort que les Inuits font pour se tirer d'affaires par leurs propres moyens".

Ainsi, ils soutiennent qu'actuellement ils peuvent retirer un revenu annuel de \$10.000 en mettant en valeur leur talent de sculpteur et d'artiste.

Les Inuits ont encore mis en doute l'établissement d'un gouvernement régional prévu dans l'entente de principe.

"Quel sera le pouvoir réel de ce gouvernement régional? demandent les Inuits de Povungnituk. De toute façon, comment peut-on donner le pouvoir? En quel autre endroit au monde a-t-on jamais entendu parler d'un peuple qui donne le pouvoir à un autre? Si vous connaissez des exemples, dites-le-nous... avancement-ils, nous aimerions en savoir plus long à ce sujet."

Bref, les Inuits de Povungnituk ne signeront l'entente finale, qui doit être ratifiée le 1er novembre 75, qu'après avoir été tous consultés et mis au courant de tous les aspects de ce contrat. Ils ne veulent pas que "tout cela s'accomplisse pendant qu'ils dorment", comme ce fut le cas pour l'entente de principe.

Ils réclament également du gouvernement plus de temps pour réfléchir à ce contrat qui liera leur avenir et celui de leurs descendants.

Et si l'Association des Inuits du Québec signait l'entente finale contre leur gré?

"Jamais nous ne l'accepterons, insistent les Inuits dissidents, sans que nous soyons assurés de son contenu et de ses véritables implications pour notre peuple". "Et si un jour nos descendants, voulant réclamer des bénéfices accrus, se font matraquer par la police au cours d'une manifestation sur la colline parlementaire, nous serons les seuls à en porter le blâme, concluent les Inuits. Et ceci aura tôt fait de se produire et peut-être plus tôt que l'on pense."

Il doit y avoir une raison.

Alors que cette année les ventes de voitures ont diminué de 4,3%, comment expliquer que les concessionnaires Fiat du Canada battent tous leurs records de vente?

Comment expliquer qu'au moment où l'importation des voitures est en baisse de 26%, les ventes de Fiat ont augmenté de plus de 13%?

C'est assez simple.

Au Canada beaucoup de gens ont tout simplement renoncé aux grosses voitures qui coûtent cher, qui consomment trop et dont le rendement laisse à désirer. La notion d'une voiture symbolisant un mode de vie est totalement démodée.

Ce dont on a besoin au Canada, c'est un moyen de transport simple, judicieux et pratique. C'est précisément ce que Fiat a à vous offrir.

Si vous regardez attentivement la table ci-dessus, vous remarquerez

que les canadiens n'ont pas choisi n'importe quelle petite voiture.

Les gens ne veulent pas renoncer à tout par esprit pratique et cela se comprend.

C'est pourquoi nous leur offrons les avantages de la grosse voiture sans les inconvénients des petites.

Nos voitures ne vous donnent pas la sensation d'être compressé, elles vous évitent la claustrophobie. Elles ont une bonne force d'accélération quant à leur tenue de route elle est tout simplement sensationnelle.

Nos voitures sont économiques ce qui ne veut pas dire que nous économisons en les fabriquant. Au lieu de les parer de gadgets nous les équipons pour améliorer leur rendement. Ces perfectionnements n'existent même pas sur des voitures qui coûtent des centaines et même des milliers de dollars de plus. La traction avant augmente le

pouvoir de votre voiture pour votre conduite d'hiver.

Suspension indépendante aux quatre roues, ce qui améliore la conduite et la manoeuvrabilité. Freins à disque à l'avant.

Peu à peu les autres fabricants d'automobiles imitent nos voitures. Certains nous ont déjà copié pour leurs modèles de l'année prochaine, d'autres envisagent d'en faire autant pour 1978. Si vous ne voulez pas attendre pour profiter de ce que nous avons à vous offrir, allez chez un concessionnaire Fiat, les statistiques vous donneront raison.

FIAT

L'avenir de l'automobile.



LE CASTOR
Tous ce qu'il faut pour le faire vous-même!
bricoleur

ERRATUM

Dans notre annonce parue le 19 mars 1975 l'article suivant aurait dû se lire comme suit:

PERSIENNES FONCTIONNELLES
Jeu de 4 panneaux, se coupant 1" en largeur et 2" en hauteur.

Haut.	Largeur.					
	6"	7"	8"	9"	10"	12"
20"	8 ³³	9 ³³	10 ³³	12 ³³	14 ³³	17 ³³
29"	11 ³³	13 ³³	15 ³³	17 ³³	19 ³³	22 ³³
32"	12 ³³	14 ³³	16 ³³	18 ³³	21 ³³	25 ³³
36"	14 ³³	16 ³³	20 ³³	22 ³³	23 ³³	28 ³³

CHOMEDEY, LAVAL
FORTIN AUTOMOBILES INC.

272-70e Avenue
Tél.: 681-1666

KIRKLAND
KIRKLAND AUTO LTD.

3050 chemin St-Charles
Tél.: 695-8335

LACHINE
NINTH AVENUE MOTOR SALES
895 rue St-Louis
Tél.: 637-2564

LAVAL
BOUL. ST-MARTIN AUTO INC.
1430 ouest, boul. St-Martin
Tél.: 667-4960

LONGUEUIL
AUTO ALLARD INC.
2039 chemin Chambly
Tél.: 674-8734

FIAT

L'avenir de l'automobile.

MONTREAL
EUGENE CARRIE AUTOMOBILE LTEE
2107 ouest, Ste-Catherine
Tél.: 937-3991

LATREILLE AUTOMOBILES LTD.
4184 rue St-André
Tél.: 522-2121

LUCIANI AUTOMOBILE INC.
9474 boul. St-Michel
Tél.: 384-5032

STE-AGATHE-DES-MONTS
GARAGE G. FRANKE
180 rue Principale
Tél.: 326-4775

ST-HUBERT
AUTOMOBILE GRANDE-ALLEE LTEE
5410, Grande-Allée
Tél.: 678-3320

ST-JEAN
GARAGE LEHOUX ET SIMARD
450 Jacques-Cartier Sud
Tél.: 347-6555

TRACY
UNIK AUTO INC.
2775, Marie-Victorin
Tél.: 742-3132

VALLEYFIELD
ROGER GAGNIER AUTOMOBILE ENRG.
243, rue Dufferin
Tél.: 373-4194



photo UPI

Patinage de fantaisie

Le Premier ministre Trudeau a reçu sans formalités dans son bureau hier Mlle Karen Magnussen, de Vancouver, championne du monde de patinage de fantaisie. L'entretien a duré une quinzaine de minutes.

LA MÉTÉO

Aujourd'hui, le temps sera généralement ensoleillé, mais des bourrasques de vents sont prévues. Celles-ci devraient quitter nos régions en soirée pour se diriger vers le nord-est, sur la Nouvelle-Écosse. Demain, des passages nuageux.

à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum : 25° — Maximum : 35° Gén. ensoleillé, vents par moments	Passages nuageux

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	15	30	Gén. ensoleillé, vents	Passages nuageux
Outaouais	25	35	Gén. ensoleillé, vents	Passages nuageux
Laurentides	15	30	Gén. ensoleillé, vents	Passages nuageux
Cantons de l'Est	20	30	Eclaircies, vents	Passages nuageux
Québec	20	30	Eclaircies, vents	Passages nuageux
Rimouski	32	35	Neige passagère	Eclaircies
Lac-Saint-Jean	15	25	Pass. nuageux et neige	Eclaircies
Baie-Comeau	25	30	Nuageux et ch. de neige	Eclaircies
Sept-Îles	25	30	Nuageux et ch. de neige	Eclaircies
Gaspé	32	35	Neige passagère	Eclaircies

au Canada

	Aujourd'hui	Min.	Max.		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Pluie			Vancouver	40	50
Alberta	Nuageux			Edmonton	20	30
Saskatchewan	Nuageux			Régina	20	35
Manitoba	Chutes de neige			Winnipeg	20	35
Ontario	Ensoleillé			Toronto	30	40
Nouveau-Brunswick	Chutes de neige			Fredericton	35	40
Nouvelle-Écosse	Averses			Halifax	40	45
Ile-du-Prince-Édouard	Averses			Charlottetown	35	40
Terre-Neuve	Nuageux			Saint-Jean	32	40

si vous partez

Aux Etats-Unis											
	Min.			Max.			Min.			Max.	
New York	36	47	Chicago	36	53	Nouv.-Orléans	55	79			
Washington	39	62	San Francisco	46	57	Miami	60	78			
Boston	34	46	Los Angeles	52	64						

Vers les capitales

Paris	—	36	Moscou	—	29	Hong Kong	—	68
Londres	—	41	Stockholm	—	37	Lisbonne	—	54
Rome	—	54	Tokyo	—	43	Sydney	—	61
Berlin	—	48	Athènes	—	64	Tunis	—	63
Amsterdam	—	41	Casablanca	—	61	Vienne	—	50
Bruxelles	—	41	Genève	—	37	Varsovie	—	46
Madrid	—	46	Le Caire	—	79			

Vers les plages

Acapulco	72	86	Bermudes	65	77	Nassau	70	79
Mexico	46	81	Barbade	72	82	Rio de Janeiro	71	85

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière.)

Affaire Joyal Choquette indique qu'il ne répondra pas pour les autres

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le Premier ministre Robert Bourassa n'a pas l'intention de se laisser tirer les vers du nez par les députés de l'opposition qui cherchent à savoir quand et comment il fut mis au courant de l'affaire Joyal.

M. Bourassa ne se souvient toujours pas.

Hier à l'Assemblée nationale, le ministre de la Justice a fait comprendre à l'opposition qu'il n'entendait pas répondre à n'importe quelle sorte de questions découlant des audiences de la Commission Cliche. Les interventions qui lui seront dirigées devront être rigoureusement fondées sur des faits. De plus, M. Choquette a précisé qu'il n'avait pas l'intention de répondre pour les autres dans l'affaire Joyal.

Depuis le début de la session, l'affaire Joyal est revenue quotidiennement sur le tapis à l'Assemblée nationale.

Ce sont le chef parlementaire du Parti québécois, M. Jacques-Yvan Morin et son collègue le leader parlementaire, M. Robert Burns, qui se sont chargés du dossier. Jusqu'ici les questions dirigées vers MM. Bourassa et Choquette l'ont été dans un climat de relative sérénité. Toutefois, les autres députés de l'opposition n'ont pas enchaîné sur le même sujet après les porte-parole péquistes.

Le Parti québécois semble déterminé, pour sa part, à aborder brièvement l'affaire Joyal et les faits révélés devant la Commission Cliche.

Climat tendu

Par ailleurs, l'orage qui menaçait l'Assemblée nationale à la veille de la

reprise des travaux parlementaires ne s'est abattu sur les députés. Le climat reste tendu. On sent qu'il suffirait d'une étincelle pour mettre le feu aux poudres.

Mais de part et d'autre, on a fait preuve d'une modération sinon d'une prudence certaine pour éviter que la session ne dégénère en foire d'empoigne. "en bordel incommensurable", pour employer une expression de M. Robert Burns, dès les premières heures de débat.

Hier, le whip du Parti libéral, M. Louis-Philippe Lacroix, qui s'est permis des commentaires pour le moins saugrenus ces derniers temps sur la façon de présider de M. Jean-Noël Lavoie, est intervenu pour expliquer qu'il ne voulait absolument pas laisser l'impression que lui et les siens contestaient la présidence.

L'affaire Joyal

M. Choquette, le ministre qui a informé M. Bourassa de l'affaire Joyal en 1971, a tenu à préciser, hier, qu'il ne répondra pas pour d'autres dans cette affaire.

"Je répondrai pour moi mais pas pour d'autres, pas pour M. Desrochers (l'ancien conseiller spécial du Premier ministre), pour personne," a dit le ministre de la Justice.

Par ailleurs, M. Choquette a dit que la Sûreté provinciale du Québec n'avait "jamais donné le feu vert" autorisant le Conseil des ministres à nommer M. Paul Joyal à la Commission du salaire minimum.

"Je n'ai pas témoigné dans ce sens à la Commission Cliche. Je ne pense pas que M. Desrochers ait témoigné

dans ce sens à la Commission Cliche. Je pense, à poursuivre M. Choquette, que les questions du député de Maisonneuve sont hypothétiques et même fausses. Je pense que le député de Maisonneuve fait fausse route. Jamais ces faits n'ont-ils été allégués."

M. Bourassa

Mercredi, le Premier ministre a indiqué qu'il n'avait pas témoigné devant la Commission Cliche parce qu'il n'avait pas reçu d'invitation.

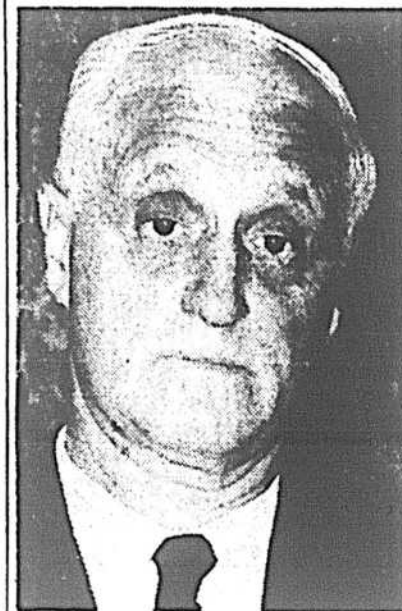
Hier, M. Bourassa, s'appuyant constamment sur les dépositions de MM. Choquette et Desrochers devant la Commission Cliche, a soutenu qu'il ne

se souvenait toujours pas du moment où il a été mis au courant de l'affaire Joyal.

Le Premier ministre a été interrogé par M. Morin qui est revenu à la charge à plusieurs reprises avec la question suivante: "Quand est-ce qu'on vous a parlé, à votre souvenance, pour la première fois, de l'offre de pot-de-vin dans l'affaire Joyal?"

M. Bourassa a fini par répondre, après quelques tentatives de M. Morin, qu'en 1971, 1972 et 1973, il n'avait pas entendu parler de cette question de pot-de-vin.

en bref



M. Marcel CADIEUX

Nommé à Bruxelles

M. Marcel Cadieux, qui occupe le poste d'ambassadeur du Canada aux États-Unis depuis 1970, vient d'être nommé chef de la Mission du Canada auprès de la CEE, à Bruxelles, avec rang d'ambassadeur. C'est M. J.H. Warren qui lui succède à Washington.

Bourassa appuie L'Allier

Le Premier ministre Bourassa appuie entièrement le ministre des Communications Jean-Paul L'Allier dans ses revendications contre Ottawa relativement au domaine de la cablodiffusion.

Interrogé hier par le député créditiste Camil Samson, M. Bourassa a réaffirmé que M. L'Allier, "par ses gestes, par sa politique et par ses prises de position, exprime entièrement la volonté du gouvernement du Québec".

Plantureux contrats

La compagnie de publicité Pierre Tremblay et Associés, formée d'ex-cadres du Parti libéral du Québec, continue de recevoir de plantureux contrats du gouvernement Bourassa.

Il a été établi hier à la Commission parlementaire des engagements financiers que cette firme avait reçu en janvier dernier pour près de \$300,000 de contrats gouvernementaux.

La compagnie Pierre Tremblay et Associés compte parmi son personnel de direction M. Guy Morin, ex-président de la commission d'information du Parti libéral et M. Ben Payeur, ancien attaché de presse du ministre de la Justice Jérôme Choquette.

Résidence de \$621,250

Le gouvernement du Québec vient d'acheter une résidence pour le délégué général du Québec à Bruxelles, au coût de \$621,250.

C'est ce qu'a fait savoir le vice-président du Conseil du Trésor, M. Oswald Parent, lors de l'étude des engagements financiers du mois de janvier en commission parlementaire.

La luxueuse demeure sera habitée par le délégué général, M. Jean Deschamps, et sa famille.

Un système à trouver

En dépit du scandale du dragage et de la nécessité de préparer les travaux de l'été, le gouvernement n'a entamé aucune négociation avec des entreprises de dragage américaines.

Le ministre des Travaux publics, M. C.M. Drury, a souligné que la perspective de pertes d'emplois pour des travailleurs canadiens constituait l'un des facteurs qui incitaient le gouvernement à s'efforcer de continuer de traiter avec des compagnies canadiennes.

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a déclaré pour sa part que des représentants de son ministère, de celui des Travaux publics, du Conseil des ports nationaux et de sociétés de dragage allaient se réunir pour déterminer la meilleure façon de poursuivre les travaux en dépit des 13 compagnies poursuivies.

Menaces contre Munro

La Gendarmerie royale a fait savoir que des précautions spéciales avaient été prises à la suite de rumeurs parlant de menaces contre la vie du ministre du Travail John Munro.

Le "Sun" de Toronto rapporte qu'un individu affirmant être un tueur à gages de Los Angeles aurait obtenu un contrat de \$50,000 pour tuer le ministre à cause du scandale du port de Hamilton. L'affaire aurait cependant fait long feu, un intermédiaire ayant réduit de 50 pour cent les bénéfices du tueur.

L'individu aurait déclaré par téléphone à un administrateur du "Sun" qu'il avait été autorisé à lui dévoiler la chose moyennant \$500, afin de rentrer dans ses frais.



M. Yves MARTIN

Un nouveau recteur

M. Yves Martin a été nommé hier recteur de l'Université de Sherbrooke, succédant à Mgr Roger Maltais, qui assumait ce poste depuis 10 ans.

M. Martin, qui est âgé de 45 ans, était président et directeur général de la Régie de l'assurance-maladie du Québec depuis 1973.

Il avait été nommé directeur de la recherche au ministère de l'Éducation en 1964, puis sous-ministre en 1966.

"De la macédoine mal assaisonnée"

— Samson

QUÉBEC (PC) — Les projets ballons sont la marque de commerce du gouvernement Bourassa, si l'on en croit M. Camil Samson, chef du Parti créditiste et député de Rouyn-Noranda.

Répondant à l'Assemblée nationale au discours inaugurant la 3ème session de la 30ème Législature, M. Samson a qualifié ce document de "macédoine mal assaisonnée" composée de thèmes et de slogans.

"Ce gouvernement se moque de la population et se contente de lancer des ballons, a-t-il dit. En 1971, c'était le ballon de la Baie James. Aujourd'hui, on parle d'aluminerie, d'un parc industriel dans la région de Mirabel, d'une usine d'uranium enrichi, de politique portuaire."

Mais nulle part dans le discours inaugural, a dit le chef créditiste, on ne fait mention des graves problèmes qui existent dans le domaine de l'éducation. "Nulle part, on ne fait allusion aux comptoirs de drogue qui existent virtuellement dans plusieurs des institutions d'enseignement du Québec."

"Pour ce gouvernement, a dit M. Samson, plus les problèmes s'entassent et grossissent, plus on se camoufle derrière des slogans vides de sens. Plus le nombre des problèmes augmente, plus l'efficacité du gouvernement diminue."

M. Samson a demandé que le salaire minimum soit porté à \$3 l'heure le plus tôt possible, et a réclamé l'adoption d'un revenu minimum garanti.

Il a terminé en présentant une motion de censure contre le gouvernement "pour avoir omis d'assurer universellement, à chaque Québécois, un pouvoir d'achat minimum garanti compatible en tout temps avec ses besoins essentiels".

Quant au chef de l'opposition, Jacques-Yvan Morin, qui terminait la réponse au discours inaugural qu'il avait commencée la veille, il a présenté lui aussi une motion de censure contre le gouvernement "pour son impuissance à prendre les mesures nécessaires pour faire face aux difficul-

tés économiques que connaît actuellement le Québec".

100,000 chômeurs

En ce qui concerne le chef de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, "le Québec possède aujourd'hui cent mille chômeurs de plus qu'à l'époque où le Premier ministre nous prometait cent mille nouveaux emplois".

"Jamais encore, a-t-il dit, les Québécois n'ont connu autant de mollesse, d'incertitude, de démissions dans le fonctionnement des affaires publiques."

"A toutes fins utiles le gouvernement du Premier ministre ne gouverne plus et s'efface humblement devant le leadership d'Ottawa."

"Ce gouvernement a tellement perdu la confiance du peuple qu'il n'ose plus appliquer ses propres lois."

M. Bellemare a demandé au gouvernement d'adopter une véritable pensée constitutionnelle et de défendre l'autonomie constitutionnelle du Québec. Pour ce faire, il devrait rappeler le Comité parlementaire de la constitution et défendre publiquement ses ministres aux prises avec Ottawa.

Répondant à son tour au discours inaugural, le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, a reproché aux partis de l'opposition de ne pas jouer leur rôle à l'Assemblée nationale.

Si l'opposition veut améliorer la vie des Québécois, a dit M. Hardy, elle devra changer d'attitude et se départir de son esprit partisan et mesquin.

"Je n'ai trouvé rien de plus que de la stérilité et du négativisme dans les discours de MM. Jacques-Yvan Morin et Camil Samson." Quant à M. Maurice Bellemare, il lui reconnaît au moins le mérite de ne pas s'être limité à critiquer le gouvernement, mais d'avoir aussi proposé des mesures concrètes.

"Bien sûr, a conclu M. Hardy, le gouvernement n'est pas parfait. Mais il manifeste au moins une volonté politique, témoins le code d'éthique qu'il va proposer aux députés et les mesures visant à contrôler les caisses électorales."

Les ingénieurs et les vauriens

Le député de Montmorency, M. Marcel Bédard, a tenu hier à protester énergiquement contre le rapport d'un comité de l'Ordre des ingénieurs faisant état du patronage qui entourait l'octroi des travaux gouvernementaux d'ingénierie.

Malheureusement pour lui, M. Bédard, qui est lui-même ingénieur, a terminé la question de privilège qu'il a soulevée à ce sujet par un lapsus qui a quelque peu tourné en dérision la très sérieuse protestation qu'il venait d'enregistrer: "Si on continue de la façon qu'on continue, des ingénieurs, il n'y en aura plus à l'Assemblée nationale... Qu'on continue la campagne de salissage qu'on a à l'heure actuelle et on aura seulement des vauriens en cette Assemblée. Merci". Ce qui n'était pas très gentil pour les députés qui n'appartiennent pas à la noble confrérie professionnelle des ingénieurs...



M. Marcel BÉDARD

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7 rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seul la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et de ses services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont réservés. Contenu de la deuxième classe. — Enregistrement au numéro 14000. — Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	874-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi	REDACTION	874-7070
Lundi au vendredi	EDITORIAL	874-7030
Samedi seulement	PROMOTION	874-7100
	RELATIONS DE TRAVAIL	874-7393
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	PETITES ANNONCES	874-7111
par porteur:	du lundi au vendredi: 9h à 17h	874-7205
Lundi au samedi	Pour changer ou annuler	du lundi au vendredi: 9h à 16:30h
Lundi au vendredi	GRANDES ANNONCES	874-7300
Samedi seulement	Détailants	874-7306
par courrier:	National, Tele-Presse, Vacances, voyages	874-7306
Lundi au samedi	Carrières et professions, nominations	874-7320
Lundi au vendredi	COMPTABILITÉ	874-6892
Samedi seulement	Grandes annonces	874-6901
	Petites annonces	

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 16h). 874-6911.

DÉBUTANT AUJOURD'HUI ET POUR 3 JOURS SEULEMENT

à l'hôtel Windsor (salle Prince de Galles)

EXPOSITION et VENTE

De 300 peintures à l'huile originales
présentées par: 50 artistes canadiens et européens

- 11e exposition de ce groupe à Montréal.
- Vaste choix de sujets classiques et modernes.
- Encadrements tout style.
- Prix incomparables.

EXEMPLES DE NOS PRIX

15 x 17 \$35.00	pour \$18.00	28 x 32 \$125.00	pour \$72.00
31 x 43 \$175.00	pour \$95.00	31 x 55 \$225.00	pour \$110.00

CADRES DE QUALITÉ COMPRIS DANS CES PRIX

Ouvert sans interruption de 10 h. a.m. à 10 h. p.m.

la vendredi 21, le samedi 22 et le dimanche 23 mars 1975

• ENTRÉE LIBRE



Dans l'exode le plus massif de la guerre au Vietnam qui dure depuis trente ans, les véhicules d'un immense convoi avancent lentement sur la route 7, au Sud-Vietnam. Quelque 250.000 réfugiés civils et soldats en retraite fuient les provinces des hauts plateaux. En comptant les autres provinces abandonnées, le nombre des réfugiés et soldats en retraite s'élève à environ un million.

Débâcle militaire de Saigon

D'après UPI, AFP

SAIGON (AP) — Après un bombardement et un assaut terrestre, Kien Duc, chef-lieu de district de la province de Quang Duc, sur les hauts plateaux, est tombé. Aujourd'hui, aux mains des communistes, annonce-t-on dans les milieux militaires de Saigon.

La perte de cette ville menace de coûter aux gouvernementaux toute la province. On sait que, déjà, le gouvernement du général Nguyen Van Thieu a abandonné ou entrepris d'abandonner les provinces de Kontum, Pleiku et Darlac, sur les hauts plateaux, de Quang Tri et de Thua Thien, sur la côte nord, de Phuoc Dong et de Binh Long, au nord de Saigon. Les communistes contrôlent donc maintenant huit provinces sud-vietnamiennes et menacent d'en occuper cinq autres.

De violents combats sont signalés au

sud de Hué, ancienne capitale impériale et chef-lieu de la province de Thua Thien. Selon des informations reçues à Saigon, 80 pour cent environ des 200.000 habitants de Hué ont pris la route en direction de Da Nang, à 60 km au sud.

D'autre part, un millier de parachutistes, venant des provinces du nord dont l'abandon a été décidé, ont été dirigés d'urgence aux abords ouest de Saigon.

A 50 km au nord-ouest de la capitale, les éléments nord-vietnamiens, appuyés par des chars, ont occupé le camp de base de Duc Hué, près de la frontière cambodgienne.

La pression communiste s'est accentuée dans les provinces situées au nord-est de Saigon, où deux chefs-lieux, Tay Ninh et Long Khanh, restent menacés.

Un convoi militaire est tombé dans une embuscade sur la route numéro 1, près de Cu Chi, chef-lieu de district à 30 km au nord-est de Saigon. D'après Saigon, les gouvernementaux ont eu sept tués, sept blessés et sept disparus et 17 camions ont été détruits.

On considère que plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants sont en exode de la région du delta du Mékong en direction du nord. Les civils sont absolument paniqués et l'on assiste à des scènes effarantes comme celle d'un civil qui a payé plus de 200 dollars en monnaie d'or, pour une place d'avion de Dalat à Saigon qui, en temps ordinaire, ne coûte pas plus de 10 dollars.

L'exode de la région des hauts plateaux, abandonnés, vers Saigon continue aussi et la panique des civils est encore augmentée par les histoires qui se répandent d'attaques sauvages des forces communistes contre les fuyards, histoires qui ne sont pas contrôlées ni confirmées.

Lon Nol sera pendu

— Sihanouk

HONG KONG (Reuter, AFP) — Le prince Norodom Sihanouk a réaffirmé hier, qu'il n'y aura pas d'effusion de sang à Phnom Penh si les forces gouvernementales se rendent.

Le chef du gouvernement royal d'union nationale du Kampuchea G.R.U.N.K. affirme que les Khmers rouges ne négocieront jamais avec le gouvernement de Phnom Penh, fussent-ils attaqués par les Etats-Unis ou soumis à des bombardements atomiques.

A l'entrée des forces révolutionnaires dans Phnom Penh, "sept traites" — Lon Nol et ses six collaborateurs les plus proches — seront pendus s'ils n'ont pas encore eu le temps de quitter la capitale, affirme le prince Sihanouk.

Les insurgés n'envisagent pas de diriger leurs offensives directement sur Phnom Penh, mais entendent plutôt mener une guerre d'usure.

"Il se peut que le régime Lon Nol puisse durer trois mois ou six mois ou un an". Mais les Etats-Unis et le reste du monde ne doivent pas se méprendre. Il n'y aura jamais de négociation avec "les traites" ou de compromis avec le "néo-colonialisme" américain, dit-il.

Une situation de plus en plus confuse règne à Phnom Penh où les consultations du premier ministre Long Boret se poursuivent depuis une semaine sans aboutir à la formation d'un nouveau gouvernement et où l'éventualité du départ du maréchal Lon Nol est de plus en plus prise en ligne de compte par certains de ses propres partisans.

Une fraction du monde politique considère de plus en plus ouvertement, à tort ou à raison, que le départ du chef de l'Etat ouvrirait la voie à un règlement négocié avec l'autre côté. Ce règlement aurait au moins l'avantage, estime-t-on dans ces milieux, d'éviter que les forces communistes et sihanoukistes marquent de nouveaux points.

L'ambassade de Grande-Bretagne à Phnom Penh ferme ses portes en raison de la détérioration de la situation militaire au Cambodge, ont déclaré des sources de l'ambassade hier.

La France et l'Australie ont déjà fermé les portes de leurs ambassades respectives à Phnom Penh. Selon certaines sources, les valises des 12 Marines gardant l'ambassade des Etats-Unis ont quitté par air la capitale khmère hier matin.

Les leaders du nouveau gouvernement en Thaïlande ont évoqué hier la possibilité de mettre fin au transport d'armes en direction de Phnom Penh.

A Saigon même, le général Do Kien Nui, maire de la ville, a ordonné des exercices d'alerte pour la milice locale. Tous les miliciens doivent être prêts à rejoindre les postes qui leur sont assignés, au moindre signal.

Il est encore trop tôt pour dire les conséquences de ces pertes de territoires et de ces revers militaires sur l'autorité du général Nguyen Van Thieu. Certains observateurs pensent, toutefois, que l'opposition non communiste ne manquera pas d'en profiter pour intensifier ses attaques.

Les abandons de territoires et les nouveaux combats vont faire, estime-t-on, un million environ de réfugiés, ce qui imposera un lourd fardeau à une économie déjà fragile.

Les provinces abandonnées avaient une population totale de près de deux millions d'habitants, soit 10 pour cent environ du total de la population du Sud-Vietnam. Elles représentent, d'autre part, un peu plus du cinquième du territoire sud-vietnamien.

L'opinion américaine assiste sans guère réagir à la débâcle militaire du régime de Saigon. L'annonce de l'abandon par les forces sud-vietnamiennes, ou de la chute imminente, de villes et de provinces pour la défense desquelles tombèrent, de 1966 à 1973, des dizaines de milliers de jeunes américains, comme Pleiku, Kontum, Quang Tri et Hué, ne suscite, en dehors des milieux spécialisés que peu d'émotion apparente.

Les communistes portugais font preuve d'agressivité

LISBONNE (PA, UPI) — Reflétant une confiance accrue, le Parti communiste portugais a demandé hier l'expulsion des modérés du gouvernement et des mesures contre les correspondants étrangers.

Se montrant agressif, après avoir renforcé sa position au cours des dix derniers jours, selon ses adversaires, le Parti communiste a critiqué le Parti populaire démocratique, qui participe au gouvernement de coalition depuis le coup d'Etat d'avril dernier quand la dictature fut renversée.

Le comité central du Parti communiste a dit qu'il émettait des réserves sur le maintien des modérés au gouvernement parce qu'ils ont critiqué les communistes pour leurs desseins totalitaires.

De son côté, l'hebdomadaire du Parti communiste portugais, Avante, s'en prend violemment à la presse étrangère et suggère au ministère de la Communication sociale de prendre connaissance de la teneur des dépêches que les journalistes étrangers envoient à leurs journaux.

C'est là le minimum que l'on puisse exiger en matière de vigilance révolutionnaire, ajoute l'organe du Parti communiste.

Avante précise que certaines agences de presse sont en train d'employer au Portugal les procédés qui ont conduit Fidel Castro, Salvador-Allende et Velasco Alvarado à prendre, dans leurs pays, des mesures adéquates pour mettre fin à leurs activités de conspirateurs et de saboteurs.

Bien que privés de toute indication officielle, les observateurs d'après les impressions recueillies dans les milieux politiques, sont enclins à penser que certaines difficultés sont à l'origine du retard apporté au remaniement ministériel. Ces difficultés auraient surgi à la suite d'exigences présentées par le Parti socialiste. On rappelle en particulier que le parti de M. Mario Soares a toujours contesté le caractère représentatif du Mouvement démocratique portugais dont l'entrée au gouvernement est considérée comme plus que probable.

Cette situation tend à démontrer que, malgré sa position de force, le Mouvement des forces armées n'entend rien faire en dehors des partis et a conscience de l'importance primordiale du Parti socialiste. Selon certaines rumeurs, M. Mario Soares n'aurait pas hésité à mettre dans la balance sa participation et celle de ses amis au gouvernement. La pression ainsi exercée par le secrétaire général du Parti socialiste n'est pas négligeable. En effet, l'absence de ce parti

dans la coalition gouvernementale enlèverait au régime portugais le crédit démocratique qu'il peut espérer dans le monde notamment en Europe occidentale. L'argument est d'autant plus fort que la suspension du Parti de la démocratie chrétienne, membre de l'Union européenne des démocrates-chrétiens, a soulevé en Europe de violents remous qui risquent d'apporter un très gros préjudice à l'image extérieure d'un Portugal démocratique.

La CIA perd de son efficacité

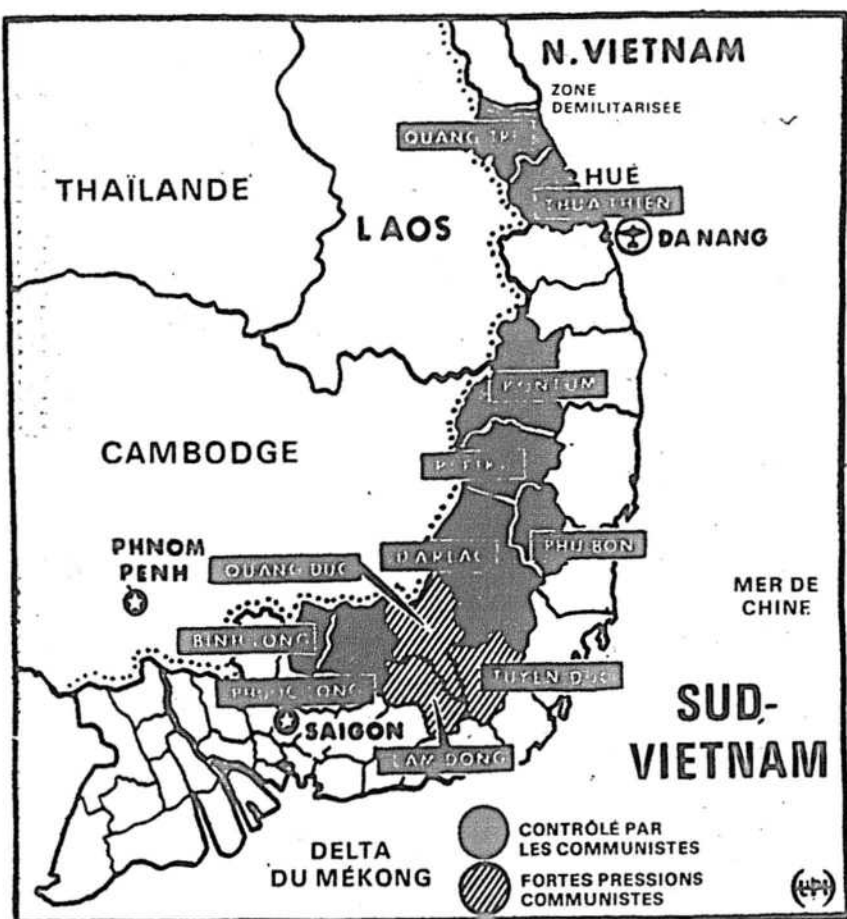
WASHINGTON (AFP) — M. William Colby, directeur de la Central Intelligence Agency (CIA) a déclaré, dans une interview accordée au Washington Star, que les révélations dans la presse et les enquêtes menées par plusieurs commissions sur les activités clandestines de la CIA nuisent au bon fonctionnement du service de renseignement et de contre-espionnage américain.

Un certain nombre d'Américains (résident à l'étranger) nous ont fait savoir qu'ils ne veulent plus travailler avec nous. Ce ne sont pas des agents mais des Américains qui nous ont aidés dans le passé de diverses manières. Des services de renseignements étrangers nous ont indiqué que la poursuite de la collaboration avec nous les préoccupait... Nous sommes en train de perdre certaines sources de renseignement.

M. Colby a ajouté qu'il est maintenant de mode de rendre la CIA responsable de tous les incidents qui se produisent dans le monde: par exemple, au Mexique, la CIA est accusée d'avoir fomenté les troubles à l'Université de Mexico, ce qui, dit-il, est rigoureusement faux.

En ce qui concerne le Chili, M. Colby a affirmé que la CIA n'a rien eu à voir avec le renversement et la mort d'Allende.

Notre plan consistait, explique M. Colby, à essayer d'aider certaines forces démocratiques en prévisions des élections de 1976 dans l'espoir qu'elles l'emporteraient sur M. Allende. Mais la politique de M. Allende a créé une telle confusion dans le pays — et pas la CIA — que ce sont les militaires qui ont pris le pouvoir. Si vous me demandez si ce fut un succès pour la CIA ou un échec, je répondrai que ce fut un échec dans la mesure où les forces démocratiques n'ont pas remporté les élections au Chili.



La mission de Kissinger dans une étape décisive

ASSOUAN (UPI, AFP) — L'actuelle mission de paix au Proche-Orient de M. Henry Kissinger, entre dans une étape décisive. Bientôt on saura si elle sera un succès ou un échec. C'est l'opinion aussi bien du côté égyptien que du côté israélien.

Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a présenté hier au président Anouar El Sadate de nouvelles propositions israéliennes en vue d'un deuxième accord de désengagement, mais un porte-parole égyptien a déclaré qu'il y avait encore "plusieurs difficultés" à surmonter.

Ces propositions détaillées, selon les observateurs, pourraient signifier que le cabinet israélien a envisagé des solutions nouvelles qui vont dans le sens des Egyptiens et qui tiennent compte de leur refus d'un accord politique sur la non-belligérance. Ces solutions seraient au-delà du premier mandat donné au premier ministre israélien, M. Yitzhak Rabin, qui proposait un repli de 30 à 50 kilomètres sans les cols stratégiques et sans les puits de pétrole d'Abou Rodeis. Selon les mêmes observateurs, Israël aurait peut-être proposé un repli incluant Abou Rodeis, mais sans les cols

D'autres variantes ont été également peut-être envisagées.

Dans sa déclaration aux journalistes, le ministre israélien de la Défense a refusé de dire si le secrétaire d'Etat américain avait, de son côté, soumis ses propres propositions. Il a souligné toutefois que s'agissant d'un dialogue, des idées et des suggestions étaient échangées de part et d'autre.

Pour leur part, les journalistes, qui accompagnent M. Kissinger dans son voyage, ont déclaré, à leurs collègues de la presse israélienne et internationale, qu'un léger progrès avait peut-être été accompli. Le secrétaire d'Etat, ont-ils remarqué, est décidé à réussir et à ne pas rentrer les mains vides aux Etats-Unis. Il ne va abandonner ses efforts et ce fait, associé au désir évident des Israéliens et des Egyptiens d'aboutir à un accord, est à lui seul encourageant.

Le secrétaire d'Etat américain n'a pas voulu dire si les points de vue israélien et égyptien s'étaient rapprochés en vue de la conclusion d'un accord sur un second retrait israélien dans le Sinai. J'espère retourner en Israël vendredi "et je serai alors en mesure de faire une meilleure évaluation, a-t-il déclaré.

C'est pas mêlant, il n'y a qu'un seul brandy blanc!

Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc "comme ça", "avec rien"... ? Parfait! Il est si pur et vieilli avec tant de soin qu'il est bien à votre goût! Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc avec un jus, une autre boisson alcoolique, une eau gazeuse... ? Parfait! Il est le seul brandy qui se mélange, le seul qui se marie si bien aux saveurs que vous aimez. C'est pas mêlant, le brandy blanc Mont Blanc... "avec rien" ou "avec quelque chose"! Parfait!



Et tout le monde le mélange!

Connaissez-vous le Blancola? C'est nouveau, délicieux et rafraichissant. Découvrez un autre excellent mélange, le Mont Blanc Stinger.

Blancola
1 1/2 oz de brandy blanc
Mont Blanc
1 tranche de limette
glaçons
3 à 5 oz de 7up (au goût)

Mont Blanc Stinger
1 1/2 oz de brandy blanc
Mont Blanc
3/4 oz de crème de menthe
blanche Leroux
glaçons, zeste de citron.

les flashes
de guy

Lise-Marie Morerod bat Anne-Marie

Gilles Durand premier en Algérie

"Today, we have decided to make flashes for our english friends. These poor friends never trip, reading the Star and the Gazette every day. By doing this very first bilingual chronicle, we hope to bring our little contribution to a united Canada, a country united by the flashes!"

"Of course, we will laugh at our friend a little bit, but it is just normal. We have ridiculized so many French Canadians since the beginning of this chronicle! You know, we, French Canadians, always "plant" ourselves between each other..."

"True the rumor that John Robertson and Ted Blackman don't speak french and don't make too many efforts to learn it."

"Not to invite to the same party: Tim Burke and Scotty Bowman."

"Also true the rumor that the MAAA is richer than the Immaculée-Conception Center."

"Do you know that when a french player of the Canadians meets an english player of the same team, the conversation is always in english? Are you surprised?"

"Au hockey, Bobby Hull a déclaré que son coéquipier Ulf Nilsson "est le meilleur joueur de centre avec qui j'ai jamais joué".

"D'autre part, Claude Beauchamp, le directeur de l'information au journal Le Soleil, a expliqué sa piètre performance dans la défaite de son équipe contre les puissants Flashes, par le fait qu'il avait perdu son momentum au retour de ses vacances. Alors attention, si quelqu'un a vu un momentum sur les plaines d'Abraham, prière de le retourner au suave Claude."

"Les Voyageurs et les Indiens de Springfield ont fait match nul 4-4 hier dans la ligue Américaine. Jim Caahon, Glen Goldup, Guy Delaparte et Ron Andruff ont réussi les buts de la filiale du Tricolore."

"Absolutely not true the rumor that Larry Reagan has learnt french... as he

promised and as Jack Niefeld believed it."

Au championnat du monde de hockey amateur, groupe "F", disputé à Sapporo, au Japon: Allemagne de l'Ouest 5, Italie 2; Allemagne de l'Est 3, Japon 1; Yougoslavie 7, Hollande 3. Les deux Allemands demeurent égales en tête avec des fiches de 4-1.

There is no use to run, you just have to start in time. It is in small pot that we find the best omelette. To each his own.

We will go on with the so beautiful english language for the next news because it is too ugly for the young french kids and we don't want them to read this kind of thing."

Herbert W. Osmond, business agent for some of the Los Angeles Dodgers baseball players, was arrested Thursday on narcotics charges after police found him passed out in a rented car. The bad man was found with a half-burned marijuana cigarette in the car's ashtray, tree full ones and a small quantity of hashish.

True the rumor that the linguist Peter Nicedry wants us to write "rookie" instead of "recrue", "goal" instead of "gardiens de but" and many other atrocities like that."

Poor english friends, as we said, we feel really sorry for you. We find that you don't trip enough in life. You are too serious and you absolutely want to be rich. But what makes us real sad, because we like you, you know, is that most of you are protestant and so, will all go to hell. But nothing is lost, we pray for your conversion every day."

Des p'tites nouvelles de baseball: les Royals de Kansas City ont cédé 10 joueurs aux mineurs, dont Norm Angelini, Al Autry, Randy Hammon, Mark Littell, Frank Ortenzio et Tom Paquette, tous avec l'équipe en 1974... Tug McGraw, maintenant avec les Phillies de Philadelphie, a prédit qu'il ne manquerait

qu'une douzaine de matches réguliers suite à l'opération au dos qu'il vient de subir..."

Au football maintenant, les Argonauts de Toronto ont fait signer un contrat au demi Randy Walker, du collège Bethune-Cookman, en Floride, dont les services étaient recherchés par une équipe de la ligue Nationale. Le nouvel instructeur Russ Jackson mise surtout sur la rapidité du jeu du jeune joueur.

Jack Gotta, qui a conduit les Americans de Birmingham au championnat de la ligue de football mondiale, ne sera pas l'instructeur des Vulcans de Birmingham, une nouvelle franchise. Un des propriétaires de l'équipe, Gotta désire se consacrer entièrement à ses rôles de vice-président et gérant-général. Il sera remplacé comme pilote par Marvin Bass, l'ancien instructeur des célèbres Rifles de Montréal.

Les propriétaires de la ligue Nationale (de football) se disent optimistes quant à leurs chances d'en venir à une entente avec l'Association des joueurs mais continuent à réclamer le maintien de la loi-Rozelle.

We are wondering what is happening to Bill Bradley in Coquitlam. Send us a letter Bill!

Red Storey, arbitre-en-chef de la ligue Nationale et Guy "Bob Morano" Pinard, tiendront un séminar pour arbitres de crosse samedi et dimanche à l'hôtel Laurentien, à Montréal.

If "Les chiffres disent que..." uses the latin lan-

guage, there is no reason that the flashes do not use english."

N'en déplaise aux athlètes, ce sont les courses de chevaux qui attirent le plus de spectateurs aux Etats-Unis, suivies, à surprise, des courses automobiles. Le hockey vient en cinquième place, suivi de la pelote basque et du yoyo olympique.

Justement, L'Enjoleur devrait être le principal rival de Colonel Power lors du derby de la Louisiane samedi.

Le rigolo Chuck Wepner a poussé le ridicule jusqu'à parier \$700 sur ses chances de battre Mohamed Ali. Il est coté à 10-1, ce qui est bien charitable. Ron Lyle, un vrai boxeur, lui, et ancien prisonnier, est menacé de retourner derrière les barreaux, son épouse venant de porter plainte contre lui pour assaut au deuxième degré.

Le Grand Prix de Trois-Rivières, sera présent à un symposium traitant de la sécurité des circuits de course automobile qui se tiendra à Toronto les 5 et 6 avril. Jackie Stewart sera alors le principal conférencier invité.

Le Club automobile mauricien (CAM) organise un voyage en Europe qui permettra d'assister au Grand Prix de Monaco et de Pau, les 11 et 19 mai. En cette dernière occasion, le circuit français sera alors jumelé avec le circuit trifluvien, également dans les rues de la ville. Et pendant ce temps, de mauvaises langues accusent Jean Ryan de s'occuper plus du Grand Prix de

Trois-Rivières, où une courbe porte son nom, que de la Fédération Auto-Québec, dont il est le président..."

L'Alberta s'est adjugé le championnat canadien de curling mixte en battant la Nouvelle-Ecosse 8-4 en 10e ronde. Le Québec termine avant-dernier, sur un pied d'égalité avec la Nouvelle-Ecosse, les deux provinces ayant des fiches de 3-7.

Le Québec se maintient cependant en première place au championnat canadien senior, l'équipe de Frida Payson, de Lachine, maintenant une fiche de 6-1. Et le premier bonspiel canadien pour aveugles aura lieu à Calmar, Alberta, le 5 avril.

Un groupe de Boston a acheté la franchise des Freedoms de Philadelphie, de la ligue de tennis mondiale, et transportera l'équipe dans la ville des fèves au lards.

Jimmy Connors et Chris Evert dominent le classement du championnat des "Sept cousines", établi par un ordinateur qui tient compte des matches et sets gagnés, du pourcentage de victoires par parties, des positions finales aux tournois et des résultats des bris d'égalité.

La jeune Suissesse Lise-Marie Morerod a battu Annemarie Proell de près d'une seconde dans le slalom d'Ortisei... Gilles Durand a terminé 16e au Grand Prix cycliste Anaba, d'une durée de six jours, en Algérie... Michel Gervais a terminé 22e mais Robert Bernier et Serge Proulx n'ont pu compléter l'épreuve.

Les p'tites annonces: compétitions amateurs de ski de fond au Mont-Tremblant (villa Bellevue), dimanche; de nombreux stages de formation de cadres à la Fédération québécoise de canoë-kayak cet été... s'informer à

la CSQ; second tournoi Canada-Invitation de volleyball samedi le 29 mars au centre Maisonneuve; championnat provincial de volleyball junior les 12 et 13 avril à la Polyvalente de Victoriaville; cours de natation et de plongée sous-marine offerts au centre Immaculée-Conception.

Quatre records canadiens ont été battus au championnat de patinage de vitesse à Sherbrooke, où Sylvie Daigle et Jacques Thibault se sont particulièrement distingués...



C'est le grand jour! Le début de la pêche à la truite pour les maniaques de Dijon, en France.

Poulin aux courses

Un Régis frustré par Suzanne...

La chance a souri au public dans la première quand son favori Yoo Hoo Magoo a hérité du premier rang grâce à une objection logée par Suzanne Blais. Cette dernière a vu sa jument briser son allure dès le signal de départ. Le responsable? Régis Lobell qui devait l'emporter en 2:12.

"Ma trotteuse Song Of Belmont s'apprêtait à améliorer sa position quand Régis Lobell s'est tiré à l'extérieur, faisant casser mon cheval du même coup. Belmont a donné de la patte contre la roue droite de Régis. Je me devais de lever une objection". - Suzanne Blais. Et les juges, on le sait, l'ont maintenue.

Dans la deuxième, Echo Brook Pattie défendait les couleurs de la foule et n'a

pas eu besoin d'objection pour prouver son point. Jeppers Minbar a fait deuxième. Pour revenir au vainqueur, Albert Hanna me déclarait récemment que sa jument n'ira pas bien loin. "Elle est capable d'un mille en 2:05, rien de mieux."

Dark Point dans la troisième. Un autre favori, Gilles Lachance a bien fait les choses, suivant l'allure de la course jusqu'à dans l'autre droit. Dark Point était visiblement content de se délier les muscles quand son maître l'a commandé. Seul Raider City lui a donné l'impression de n'être pas complètement seul dans le stretch. A vrai dire, Lachance qui détenait une confortable avance, avait simplement cessé de conduire. Il s'est

heureusement réveillé à temps.

Et les négigés ont finalement fait sentir leur présence. Richard Meilleur et René Grandmaison, un duo du tonnerre, se sont présentés premier et deuxième dans la première quiniella de la soirée. Ils étaient conduits par Buckshot Hanover et Little Song. Un retour de \$81.10.

La cinquième vient de mourir, vivre la cinquième. Long A Coming est venu coiffer à la toute dernière fraction de seconde Real Drummond qui se croyait seul. Une belle drive de Jacques Hébert.

PAPOU EN 2:08.3

Bernard Livernoche continue donc son beau travail aux guides de Papou, un trotteur qui est en train de le sortir de l'ombre d'Albert Hanna. Il ar-

rive parfois dans le trot et amble qu'un cheval sonne le début d'une carrière fructueuse. Livernoche n'a jamais fini plus loin que troisième cette année avec le rejeton de Diller Hanover. Toujours négligé du public par le passé, Livernoche gagne graduellement, la faveur populaire. C'est ainsi qu'il n'a retourné que \$7. au mutuel, un vote de confiance que la foule n'a pas regretté. Au départ, le jeune a connu certaines difficultés et a fait frémir ses admirateurs en prenant un certain temps à s'installer en tête du peloton. Mais une fois l'opération réussie, il a sagement appliqué les freins en 1:04.3 à la demie. Son deuxième tour en 1:04 devait s'avérer assez énergique pour les aspirations frustrées

de Duperman Mire et Right Blaze. La quiniella 5-7 (\$17.50).

Curiosité dans la septième, Gilles Lachance une fois de plus. La masse poissonneuse avait misé ses sous sur Carolon Blue, un sans-cœur par Overtrick. Bat Time itou était bien vu du public, mais on ne pouvait compter sur lui hier pour relever le prestige, voire la naïveté, des "moi j'marche".

A propos, saviez-vous que la piste serait bien en peine si les réguliers de l'aquarium refusaient de nager de leur habitat naturel (lire: usines, bureaux, buanderies, pourquoi par journaux) jusqu'à l'aquarium du boulevard Décarie? Je vous sais assez intelligents pour reconnaître que ladite piste en serait quitte pour fermer ses portes. Mais elle ne le fera jamais, car que serait le cirque de Drapeau sans les courses?

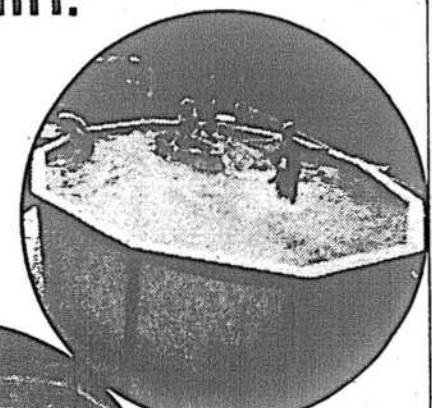
Et ne laissons pas tomber par chauvinisme une chronique aussi intéressante, sur une note négative. Loto-Perfecta est là d'ailleurs pour vous remonter le moral, même si vous n'avez pas joué la combinaison 4-2-3-1.

La neuvième? Tunza Time d'un fil à l'autre quand Michel Giguère eut fait preuve d'une maladresse que seul pardonne son âge. En effet, son Deft Yankee a mis la patte dans la roue de Pete Sidney à cause d'un malencontreux timing au moment de la sortie. L'exacta dont on ne parle pas souvent. La combinaison gagnante et le retour: 3-2 (\$31.60).

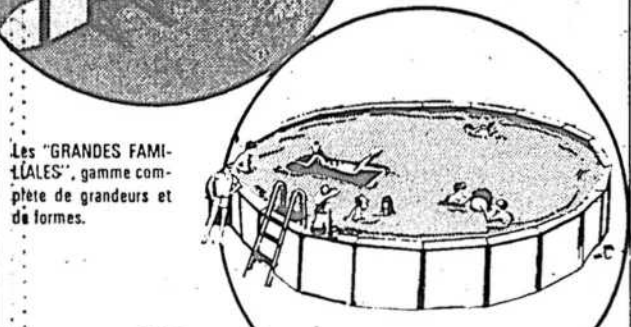
Gilles POULIN

Les hors-terre
mini-budget
Dauphin.

Notre vaste choix et nos prix défient toute concurrence, produits de qualité inégalable.



Les sensationnelles "FLIPPER". L'unique construction tout aluminium Alcan. L'entretien à son strict minimum. Fabrication canadienne.



Les "GRANDES FAMILIALES", gamme complète de grandeurs et de formes.

Les "COLECO", nous les avons toutes. Variété de modèles adaptés à tous les budgets.

Demandez les brochures couleurs de nos piscines creusées et hors-terre.

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi - mardi - mercredi: 9h00 a.m. à 6h00 p.m.
Jeudi - vendredi: 9h00 a.m. à 5h00 p.m.
Samedi: 9h00 a.m. à 5h00 p.m.

Piscine Dauphin Ltée

2170, boul. Laurentien
Ville Saint-Laurent, Québec.
Tél.: 332-6060

NOUVEAU BUREAU
de la S.C.H.L.
à LAVAL

La Société Centrale d'Hypothèques et de Logement annonce l'ouverture d'un nouveau bureau à Laval.

L'ouverture aura lieu le lundi 24 mars à 8 h 30.

Le gérant, Monsieur Réal Lapierre ainsi que les membres de son personnel, qui sont à votre entière disposition, seront heureux de vous y accueillir.

Ce nouveau bureau a été créé pour desservir les comtés de Laval, Duvernay, Terrebonne, Argenteuil-Deux-Montagnes ainsi qu'une partie du comté de Labelle.

ÉDIFICE G.L. INC.
Bureau 530
3, Place Laval
Laval H7N 1A2
Tél.: 663-9300



Société centrale
d'hypothèques et de logement

Central Mortgage
and Housing Corporation

VACANCES
Dauphin

A votre tour de profiter des avantages de l'ère nouvelle de la vie au grand air et hors pollution.

- Revêtement "Super-épais" en vinyle garanti 10 ans
- Structure garantie 15 ans
- Aucun entretien
- Choix varié de grandeurs et modèles
- Plans avantageux de financement disponibles
- Installation immédiate en 3 jours
- Piscine pleine grandeur en démonstration

CHOIX COMPLET DE PISCINES
HORS-TERRE

Venez voir la sensationnelle FLIPPER de Dauphin. L'unique construction tout aluminium ALCAN.

Aussi, gamme complète des piscines COLECO adaptées à tous les budgets.

Une visite à notre CITÉ DE LA PISCINE vous épatera. Demandez nos brochures couleurs des piscines creusées et hors-terre.

HEURES D'OUVERTURES
Lundi, mardi, mercredi: 9 h a.m. à 6:00 h p.m.
Jeudi, vendredi jusqu'à 9 h p.m.
Samedi: 9:00 h a.m. à 5 h p.m.

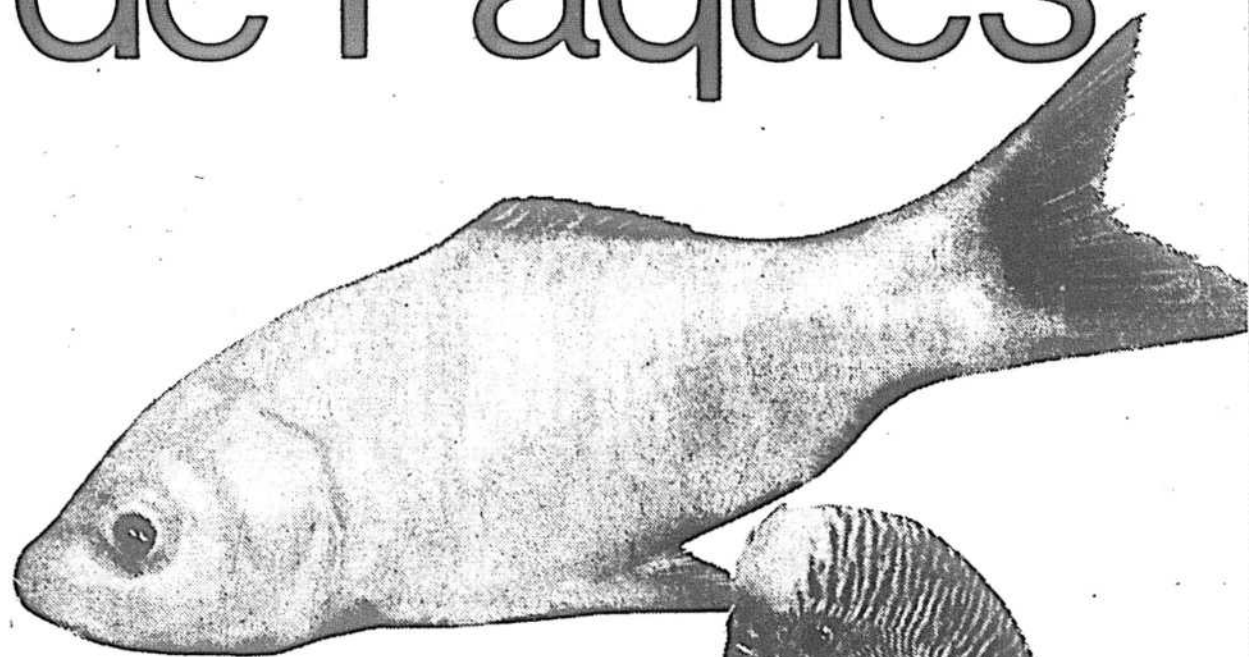
Piscines Dauphin Ltée,

2170, boul. Laurentien,
Saint-Laurent, Québec,
Tél.: 332-6060

**Demandez-nous
n'importe quoi
...ou presque**

la **Baie**
D'HUDSON

Les petits animaux de Pâques



Les poissons

A) Aquarium en verre de 1 pinte. Prime: à l'achat d'un aquarium vous recevrez gratuitement un poisson rouge de taille moyenne.

ch. 1.19

B) Nécessaire à aquarium pour poissons rouges. Tous les accessoires indispensables à l'élevage d'un poisson rouge: éclats de marbre, nourriture et capsules "Chlor-Rid".

1.29

C) Poissons tropicaux. Passe-temps fascinant pour toute la famille. Vaste choix à prix très avantageux. Ord. .69 et .79 ch.

6/2.99

D) Aquarium de qualité. Capacité: 10 1/2 gal. Aquarium à montants d'acier inoxydable. Prise pour éclairage, chauffage, filtre laine de verre et charbon de bois, thermomètre et produit neutralisant le chlore, nourriture pour poissons tropicaux.

29.99

Les petits mammifères

A) Cochons d'Inde. Adorables et affectueux, ce sont de charmants compagnons pour les enfants.

3.99 ch.

B) Cage pour cochon d'Inde. Cage en zinc. 18" de long, 12" de large, 12" de haut. Peut aussi servir de cage pour le transport des chats.

8.99

C) Hamsters. Les hamsters sont les animaux d'appartement idéaux; ils sont bon marché, prennent peu de place.

.99 ch.

D) Cage pour hamster. Chrome. 14" de long, 7" de large et 9" de haut. Tournette.

8.99

E) Nécessaire d'élevage pour hamster. Nourriture, petite gâterie et objet à ronger.

1.59

F) Graines de tournesol. Graines plaisant particulièrement aux oiseaux desodorisant. Argile traitée concassée. 25 lb.

1.99

Les oiseaux

A) Perruche d'élevage canadienne. Charmante compagne vive et jolie. Avec de la patience, vous pourrez peut-être lui apprendre à parler!

5.99 ch.

B) Nécessaire d'élevage pour perruche. Gravier, os de seiche, grelot, graines, petite mangeoire.

1.99

C) Cage pour perruche. Cage "Thunderbird", 14" de côté, 16" de haut, 4 mangeoires de plastique, 2 perchoirs de bois, 1 balançoire.

9.99

D) Trépid. Support tripode chromé pour cage à perruche.

12.99

E) Graines pour oiseaux sauvages. Mélange de graines diverses plaisant particulièrement aux oiseaux sauvages. Sac de 10 lb.

1.79

F) Graines de tournesol. Graines plaisant particulièrement aux oiseaux sauvages. Sac de 5 lb.

1.49

ARTICLES DIVERS:

Disque 45 tours pour apprendre à parler aux perruches.

.98

Nourriture "Feather Aid" embellit le plumage de votre perruche. 1 lb.

.59

Nourriture concentrée pour poissons tropicaux. Vous pourrez sans crainte partir en week-end.

.89

Filtre dissimulé dans une épave. Filtre d'aquarium très décoratif.

3.99

Perruche en plastique. Grandeur nature: un compagnon silencieux pour votre perruche.

.79

Achat au magasin seulement dans la cas des animaux vivants. Pour tous les autres articles: téléphoner à 842-6261. Rayon 740, petits animaux. 3e étage centre-ville. Versailles, Laval, Dorval, Rockland et Boulevard.



(1) **Lapin avec panier.**
Lapin de chocolat au lait de 11 1/2" de haut (10 on.). Boîte formant cadre.

259

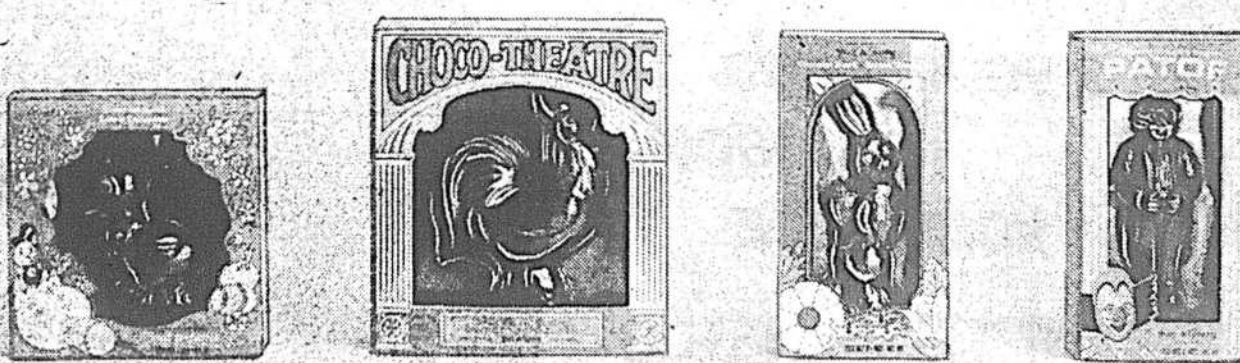
(2) **Daisy Duck**
La charmante petite compagne de Donald Duck. 11" de haut. Chocolat délicieux (11 on.). Jolie boîte multicolore.

299



Le zoo de chocolat

Nous effectuons les livraisons à vos risques. Téléphoner à 842-6261 sauf avis contraire. Rayon 729: confiserie. Rez-de-chaussée centre ville. Versailles, Laval, Dorval, Rockland et Boulevard.



(3) **Caneton.** Chocolat moelleux et sucré (7 on.). Joli emballage.

1.99

(4) **Coq en chocolat.** Chocolat exquis (12 on.). Emballage aux couleurs de Pâques pouvant se transformer en théâtre de marionnettes. 21" de haut.

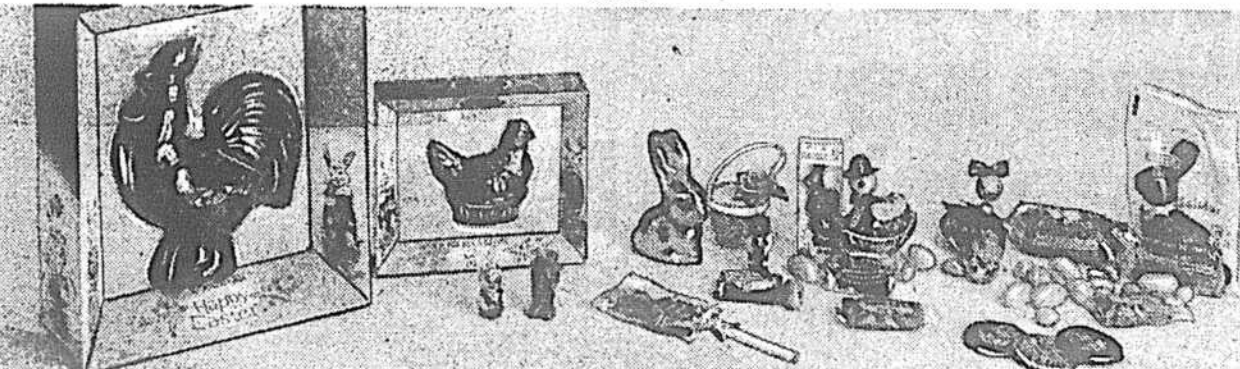
3.29

(5) **Petit lapin.** Lapin de 10" de haut fait de 6 1/2 on. de chocolat. Emballage multicolore.

1.79

(6) **Patof.** Personnage bien connu des enfants. 6 on. de chocolat au lait. 9" de haut.

1.79



(7) **Coq.** Délicieuse gâterie de chocolat au lait (13 on.). Boîte formant cadre. 10 1/2" de haut.

3.69

(8) **Poule couveuse.** Charmante poulette de 5". faite de 3 on. de bon chocolat. Une de nos offres les plus délicieusement avantageuses.

.79 seulement

Vous préparez vos propres paniers de Pâques cette année? Dans ce cas, venez à notre rayon de la confiserie: nous vous y présentons un très vaste assortiment de petites gâteries que les enfants seront ravis de trouver dans leur panier. Vous aurez l'embarras du choix: sucettes en forme de lapins, petits cartons d'œufs de Pâques miniatures, jujubes, "Smarties", "jelly beans", réglisse, œufs de guimauve, œufs aux noix et aux fruits confits, petits lapins de chocolat, œufs de pâte d'amandes, etc. (Achats au magasin seulement).



6 magasins à Montréal et en banlieue

CENTRE-VILLE
PLACE VERSAILLES
CENTRE LAVAL
DORVAL
ROCKLAND
BOULEVARD

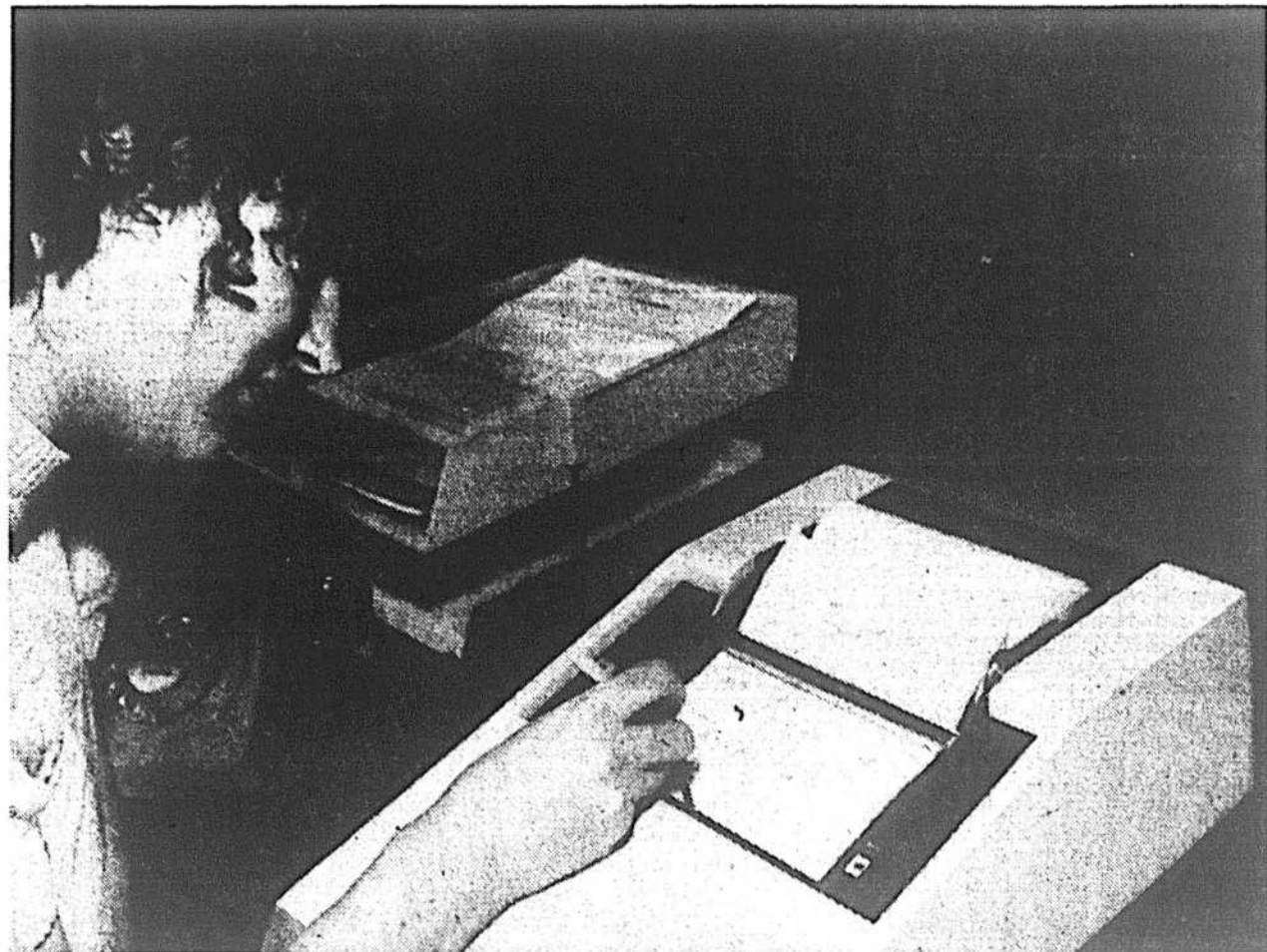
842-6261

Service 24 heures
(jour et nuit)

HEURES D'OUVERTURE: DU LUNDI AU MERCREDI, DE 9h30 à 18h

LES JEUDI ET VENDREDI, de 9h30 à 21h

LE SAMEDI, de 9h à 17h



Ecrire au téléphone, mais oui!

Les Anglais y ont pensé, puis ils ont créé le Cygnet Telewriter, qui peut transmettre par téléphone, avec réception simultanée, tout texte manuscrit ou dessin, d'un bout à l'autre de l'Angleterre... avec copie au carbon en plus.

Le Japon est loin d'être le paradis commercial rêvé

par Lionel DESJARDINS

Malgré toutes les missions commerciales, le commerce avec le Japon l'an dernier n'aura pas donné les résultats espérés par Ottawa.

Chaque fois que les autorités fédérales parlaient du Japon, elles faisaient miroiter investissements et possibilités de vente de produits canadiens. Malgré tout, les exportations ont augmenté deux fois moins qu'en 1973.

Le Japon demeure notre deuxième plus important marché, mais les espoirs s'estompent rapidement.

Encore en septembre, lors de la visite à Ottawa du Premier ministre Tanaka du Japon, le gouvernement canadien parlait d'échanges d'une valeur de quelque \$4.5 milliards. Le commerce entre les deux pays n'aura été que de \$3.6 milliards, indiquent les dernières statistiques d'Ottawa.

En fait, le commerce entre le Canada et le Japon aura été victime de

la récession. Le ralentissement dans les ventes et achats se poursuivra encore au cours des prochaines années, et la Japon sera loin d'être le paradis commercial entrevu en 1973 et 1974.

Faible demande pour nos produits

Les principaux produits d'exportation du Canada sont loin d'être en demande sur le marché japonais qui doit faire face à de sérieuses difficultés économiques comme partout ailleurs.

Le cuivre demeure le produit canadien le plus vendu au Japon, mais les consommateurs japonais ont déjà demandé aux producteurs canadiens de cuivre de réduire leurs expéditions de 15 pour cent. Les Japonais songent maintenant à réduire leurs achats de cuivre de 15 autres pour cent. Ce qui serait très grave pour notre balance commerciale avec le Japon.

Le charbon et la pâte de bois, deux autres importants produits d'exportation, sont également moins vendus au Japon depuis quelques mois, et la situation économique qui prévaut actuellement ne laisse pas entrevoir de reprise prochaine.

Par ailleurs, les tentatives canadiennes d'écouler des produits manufacturés au Japon, malgré un succès relatif, n'ont pas encore donné les résultats espérés par de nombreux fonctionnaires fédéraux.

Malgré la participation canadienne à quatre foires commerciales japonaises et la visite d'une mission commerciale québécoise sans précédent, dirigée par le ministre Saint-Pierre, de l'Industrie et du Commerce, en mars 1974, le Japon demeure toujours aussi fermé aux produits manufacturés canadiens.

On est encore loin des objectifs du gouvernement fédéral.

Brinco: pas de dividendes avant plusieurs années

par Denis GIROUX

Les actionnaires de Brinco ne doivent pas s'attendre à recevoir des dividendes avant plusieurs années.

C'est ce qu'a déclaré hier lors de l'assemblée annuelle de la compagnie le président de Brinco, M. Harry W. MacDonnell.

"Il ne serait pas sage pour nous de nous verser des dividendes tant que nous n'avons pas une meilleure idée de ce que seront les revenus d'opération que généreront nos projets," dit M. MacDonnell.

Brinco a déclaré l'an dernier son premier et seul dividende (spécial) de \$1.20 par action dans le cadre d'une offre faite à ses propres actionnaires qui avaient l'option de vendre, leurs actions à Brinco au prix de \$7.07, plus le dividende de \$1.20.

La très grande majorité des actionnaires de Brinco ont accepté l'offre de vendre leurs actions à la compagnie, avec le résultat que Rio Tinto Zinc Corp. contrôle maintenant directement et indirectement plus de 80 pour cent de Brinco, qui elle-même a résolu de ne pas accepter l'offre.

M. MacDonnell a insisté hier sur des actifs importants de Brinco qui n'apparaissent pas comme tels pas aux états financiers:

- deux gisements d'uranium à Kitts et Michelin, au Labrador, d'une teneur de moyenne de 3.7 livres d'oxyde d'uranium (U3O8) par tonne, et d'un rendement total évalué à 3,324,000 tonnes de minerai;
- le gisement de pierre calcaire à ciment de Port-au-Port, à Terre-Neuve.

"En 1975," a dit M. MacDonnell, "nos efforts seront concentrés sur l'exploration, la conclusion de notre étude de rentabilité d'Abitibi Asbestos et une évaluation plus précise du gisement Kitts-Michelin."

MacDonnell a, par ailleurs, confirmé qu'il laisserait la présidence de Brinco, "probablement d'ici le milieu de 1975."

Brinco a présentement un fonds de roulement de \$62.2 millions. Si la conversion de toutes les actions de Brinco détenues par des individus devait se poursuivre, Brinco prévoit que ce fonds serait réduit alors à \$47 millions.

L'offre de Brinco à ses actionnaires se termine le 31 mars prochain.

On se souvient que Brinco, qui avait participé à la réalisation du projet hydro-électrique de Churchill Falls, au Labrador, a vendu au gouvernement de Terre-Neuve sa participation dans ce projet au prix de \$160 millions. Ce qui fait que Brinco est présentement une société avec beaucoup d'argent liquide, mais peu d'autres actifs ou opérations: \$70 millions de ses \$91 millions d'actifs sont d'ailleurs des actifs liquides à court terme.

Un projet de fusion entre Rio Algom et Brinco a d'autre part été annulé l'an dernier.

Brinco continue toujours d'étudier la possibilité de participer à la construction d'une usine d'uranium enrichi, quoique le président de la compagnie n'ait fait qu'une très brève allusion à ce "projet à long terme", hier.

Panama nationalise le riche gisement de la Canadian Javelin

Le gouvernement du Panama a annoncé hier qu'il étatisait le riche gisement de cuivre de la société montréalaise Canadian Javelin sur son territoire, rapporte l'agence Dow Jones.

A Montréal, M. R. Ballestreri, vice-président de Canadian Javelin, a refusé de faire tout commentaire suite à la perte de cet important projet sur lequel comptait beaucoup la compagnie pour assurer son expansion.

En annonçant la décision de son gouvernement, le Général Omar Torrijos Herrera, président du Panama, a précisé que la compagnie montréalaise serait indemnisée. Un paiement initial de \$5 millions sera effectué à la Canadian Javelin.

Il y a un mois, Canadian Javelin confirmait que les négociations entre le consortium qu'elle dirigeait pour la mise en exploitation du gi-

sement Cerro Colorado, et le gouvernement panaméen, étaient rompues. Par la suite, Panama devait demander à la compagnie de continuer ses travaux de mise en valeur.

Les indemnités offertes par le gouvernement panaméen couvriront les sommes investies ainsi que des sommes additionnelles pour "le merveilleux travail de la compagnie", a indiqué le général Torrijos.

Canadian Javelin a déjà indiqué, plus tôt en mars que ses investissements dans le projet de Cerro Colorado atteignent quelque \$25 millions.

Des négociations auront donc lieu entre Canadian Javelin et le gouvernement de Panama pour déterminer l'importance exact des indemnités que touchera la société montréalaise.

La Caisse de dépôt et placement affiche un excellent rendement

par Georges GRATTON

L'actif de la Caisse de dépôt et de placement du Québec a atteint un nouveau sommet de \$3,163,506,290 au 31 décembre 1974 et le rendement net de la moyenne des dépôts a atteint 7.83 pour cent, marquant ainsi un accroissement sans précédent de 0.56 pour cent au regard du taux de 7.32 pour cent en 1973.

Au cours de l'exercice, l'actif s'est accru de quelque \$522 millions contre une augmentation de \$494 millions l'année précédente. Les revenus nets de l'exercice se sont élevés à \$221.4 millions, soit une hausse de près de trente pour cent sur les revenus de l'année précédente.

Ces chiffres sont communiqués dans le neuvième rapport annuel de la Caisse, rendu public hier par le président et directeur général, M. Marcel Cazavan, après sa présentation à l'Assemblée nationale du Québec par le ministre des Finances, M. Raymond Garneau.

Joint à l'actif consolidé de \$182,703,647 des trois fonds ségrégatifs et au montant de \$219,419,952 de valeurs sous administration, le total des fonds gérés par la Caisse de dépôt s'établit à \$3,565,629,889, représentant une augmentation de près vingt et un pour cent sur l'exercice précédent.

Obligations

La valeur comptable du portefeuille-obligations s'est accrue de quelque \$311 millions, portant sa valeur à \$2,176 milliards, ce qui représente 70.05 pour cent du total des placements. Le taux de rendement de cette partie du portefeuille est passé de 8.19 pour cent qu'il était à la fin de 73, pour atteindre 8.61 pour cent en décembre 1974.

Plus de quarante cinq pour cent des

achats en obligations effectués pendant l'exercice le furent durant le dernier trimestre, au montant où les taux étaient les plus élevés.

Un montant total de \$292.5 millions a été souscrit en obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec, dont \$175 millions sous forme de placements privés, \$60 millions du gouvernement du Québec, \$85 millions de l'Hydro-Québec et \$30 millions de Sidbec.

Le portefeuille de ces titres se chiffrait à \$1.5 milliards, et affichait un rendement de 8.54 pour cent comparativement à un rendement de 8.16 pour cent l'année précédente.

Quelque \$15.5 millions ont été investis en obligations garanties par des octrois provinciaux et émises par des hôpitaux, des Cégeps ou des universités. Le portefeuille de ces titres atteint \$103.3 millions en fin d'exercice et son rendement était de 8.73 pour cent au regard de 8.38 pour cent en 73.

Dans le domaine des obligations municipales et scolaires, le portefeuille de la Caisse s'est accru de \$42.4 millions pour porter le total des placements dans ce secteur à \$183.7 millions et le rendement était de 8.76 pour cent contre 8.41 pour cent pour l'exercice précédent.

La valeur comptable des obligations de compagnies s'est accrue de \$56.6 millions pour atteindre \$318.5 millions, et leur rendement était de 8.94 pour cent en fin d'exercice, comparative-ment à 8.41 pour cent l'année précédente.

Actions

Les investissements de la Caisse de dépôt sous forme d'actions de compagnies canadiennes s'établissait à

\$601,878,405 selon le coût de ces investissements. Au 31 décembre 1974, la valeur de réalisation du portefeuille-actions était inférieure à sa valeur comptable, reflet de la faiblesse des marchés boursiers tout au long de l'année.

La valeur boursière en date du 31 décembre 1974 s'établissait à \$476,657,770 soit \$125,220,635 en deçà du coût d'achat.

"Ainsi, d'une plus-value de \$39.3 millions à la fin de 1973, le portefeuille-actions affiche une contraction de \$164.5 millions, soit l'équivalent d'une de 28.2 pour cent par rapport à la valeur comptable moyenne de ce portefeuille, compte tenu des profits nets réalisés sur ventes de titres durant l'exercice.

"En comparaison, souligne le rapport, l'indice composé de la Bourse de Montréal et celui de la Bourse de Toronto accusaient des baisses respectives de 29.6 et de 26.6 pour cent, tandis que l'indice Dow Jones fléchissait de 27.6 pour cent au cours de la même période."

Le total des dividendes du portefeuille-actions a atteint \$25.0 millions, ce qui représente un rendement pondéré moyen de 4.58 pour cent comparativement à 3.72 pour cent en 1973.

Au chapitre des immeubles et des hypothèques, le montant des investissements atteint en fin d'année \$222.5 millions, et la répartition s'établissait comme suit: 34.6 pour cent dans des immeubles résidentiels; 36.6 pour cent dans des immeubles commerciaux; 20.4 pour cent dans des édifices à bureaux, et 8.4 pour cent dans des bâtiments industriels. Le rendement moyen global du portefeuille-immeubles et hypothèques est passé de 8.98 pour cent en 73 à 9.44 pour cent à la fin de l'exercice 74.

Consolidated-Bathurst triple ses bénéfices

par Georges GRATTON

A plusieurs égards, 1974 fut pour Consolidated-Bathurst une année exceptionnelle où les bénéfices nets ont atteint \$47.7 millions contre \$18.9 millions en 1973, sur des ventes de \$689 millions, une augmentation de 38 pour cent sur les résultats de l'année précédente.

Joins aux bénéfices exceptionnels de \$14.6 millions, déduction faite des impôts, réalisés lors de la Cession de l'île d'Anticosti à la province de Québec, les bénéfices nets de l'exercice terminé au 31 décembre 1974 s'établissent à \$62.3 millions, soit plus de trois fois les bénéfices encaissés au cours de l'année précédente.

C'est ce que révèle le président de

la compagnie, M. Wim Turner, dans le rapport annuel publié hier, pour l'exercice prenant fin en décembre 1974.

Le président de Consolidated-Bathurst souligne que "l'accroissement des bénéfices s'explique principalement par des coefficients d'exploitation élevés et des hausses de prix de vente qui nous ont permis de faire face aux coûts supérieurs de l'énergie, de la main-d'œuvre, du transport et des matières premières."

Le coût des marchandises vendues a atteint \$526 millions en 1974, soit une augmentation de 32 pour cent sur les frais encourus en 1973.

Si l'ensemble des frais et des charges, qui atteignent \$610.5 millions, a augmenté de 31 pour cent en 1974, il n'en fut pas moins possible pour la compagnie d'obtenir avant impôts un rendement de 12.03 pour cent sur chaque dollar de ventes, contre une marge bénéficiaire de 6.96 pour cent au cours de l'exercice précédent.

Meilleure situation financière

La hausse des bénéfices a eu comme conséquences d'accroître considérablement le fonds de roulement de la Société et d'améliorer sensiblement sa situation financière.

Le fond de roulement est en effet passé de \$81 millions en 1973 à \$133 millions à la fin de l'exercice en 1974, soit \$18.38 dollars par action contre \$12.85 en 73.

L'amélioration de l'encaisse a de plus permis à la compagnie de réduire et sa dette bancaire de \$16 millions pour clore à \$29.9 millions et sa dette à long terme de \$11.8 millions laquelle se chiffre à \$134.8 millions en fin d'exercice.

Les dépenses en immobilisation se sont élevées à \$37 millions en '74, une augmentation de 22 pour cent sur 1973. De ces dépenses, souligne M. Turner, 87 pour cent furent engagées au Canada, et le reste dans les entreprises de la compagnie en Allemagne. Le programme d'acquisition de la compagnie a entraîné des déboursés de \$13 millions en '74, principalement constitués par l'accroissement de la participation dans Dominion Glass Company Limited, qui est passé de 62 à 96 pour cent en 1974.

Comme on l'a fait déjà précédemment les compagnies Domtar et Papiers Rolland, la compagnie Consolidated-Bathurst estime que durant les périodes où les taux d'inflation demeurent relativement élevés, les coûts de remplacement des immobilisations et, à un degré moindre que ceux des stocks, sont nettement supérieurs aux

coûts d'origine. Cet état de chose, précise M. Turner, a pour effet de surévaluer les bénéfices, d'autant plus que l'amortissement et le coût des marchandises vendues sont établis à partir des coûts d'origine.

A cet effet, M. Turner précise que si l'on tenait compte de l'inflation, le rendement des opérations de la compagnie s'établirait à 3 pour cent calculé à partir de la valeur estimative de remplacement des biens, par opposition au rendement de 9 pour cent réalisé en 1974, et calculé sur l'actif net, tel que le montrent les états financiers soumis aux autorités fiscales pour l'année qui vient de se terminer.

Domtar ferme temporairement son usine de Cornwall

CORNWALL, Ont. (PC) — La compagnie Domtar Fine Papers Ltd a annoncé, hier, la fermeture pour une semaine de toutes les unités de production de son usine, à compter du 30 mars. Sur 1,350 employés, seuls 200 resteront à leurs postes.

Dans un communiqué, la compagnie attribue cette mise à pied au fait que la demande de papier et de pulpe continue de baisser tant sur les marchés intérieurs qu'étrangers.

La Domtar est le plus important employeur de Cornwall.

Les opérations doivent reprendre le 7 avril, avec un horaire de cinq jours de production. Cette fermeture est la seconde à se produire en quatre mois. Les six machines à papier de Domtar ont été arrêtées durant deux semaines, au temps de Noël, puis l'on est revenu à la semaine de cinq jours de travail. Auparavant, on observait la semaine de sept jours de production.

Soucoupe volante (?) photographiée par un jeune étudiant, en Ontario

HAMILTON (PC) — Un étudiant âgé de 19 ans a photographié, mardi, un objet insolite dans le ciel, près de Flamboro, village voisin d'Hamilton, en Ontario.

Pat McCarthy s'était rendu dans une carrière abandonnée pour prendre des photos d'oiseaux de retour du sud avec la venue du printemps. A 1 h 30 de l'après-midi, il aperçut "cet objet massif dans le ciel".

"J'ajustais ma caméra sur des branches d'arbre lorsque je vis l'objet qui effectuait des zigzags au-dessus de moi. Je l'ai photographié aussi vite que j'ai pu, n'en croyant pas mes yeux."

Il a décrit la chose comme étant deux fois plus grande qu'un DC-8 et se déplaçant à grande vitesse, "plusieurs milliers de milles à l'heure."

Il appela immédiatement le journal "The Spectator" d'Hamilton. Au journal, on lui demanda de ne pas sortir le film de la caméra et de l'amener immédiatement au service des nouvelles.

Le film fut alors développé puis agrandi, ce qui élimine toute possibilité de truchage de la part du jeune homme.

Chacune des quatre photos de l'objet mystérieux fut agrandie 150 fois. On a pu déceler deux minces protubérances émanant de l'objet et évoquant soit des antennes, soit un train d'atterrissage.

Les photos ont été prises sur film de 35mm Plus X, au moyen d'une lentille 135mm à une vitesse 250, ouverture entre f11 et f16.

Des savants, des experts en aéronautique, des spécialistes sur les OVNI, de même que des astronomes



Un étudiant d'Hamilton, Pat McCarthy, a photographié cet objet mystérieux apparu dans le ciel alors qu'il prenait des photos d'oiseaux. L'objet semblait se déplacer à plusieurs milliers de milles à l'heure et était deux fois plus grand qu'un avion DC-8. Pour ne pas se faire accuser d'avoir monté une blague, il a apporté son film au journal "The Spectator", qui l'a développé et a procédé à un agrandissement (150 fois) de l'objet.

se sont déclarés confondus sur la nature de l'objet photographié.

Mercredi, des physiciens de l'université McMaster d'Hamilton ont fait l'étude des photos à l'aide de microscopes et en sont venus à la conclusion qu'ils s'agissaient d'un objet qu'on ne peut identifier. "A partir de là, a dit l'un d'eux, toutes les hypothèses sont permises."

Par ailleurs, les stations de contrôle de la circulation aérienne de la région ont déclaré que rien d'anormal ne s'est produit sur le radar.

"Mais ceci ne veut rien dire, de déclarer l'un des contrôleurs. Nous pouvons repérer des avions, mais si un engin fabriqué d'un matériel inconnu évolue dans les environs, il est

possible que nous ne puissions le capter".

De toute façon, les photos ont été acheminées au Centre d'étude des OVNI de l'université Dearborn, au Michigan, où elles semblent susciter un grand intérêt.

"Il est rare, a dit un porte-parole du Centre, que nous mettions la main sur des indices photographiques de cette qualité."

Garderie: l'aide financière du Québec aux parents atteindra plus de bénéficiaires

Le ministre d'Etat aux Affaires sociales, Mme Lise Bacon, a annoncé, hier, de nouvelles modifications au programme de services de garde mis sur pied en juin 1974.

Ces améliorations, annoncées par voie de communiqué, prendront effet le premier avril prochain et touchent le niveau d'aide financière, les subventions d'aménagement accordées aux garderies à but non lucratif et, enfin, les garderies en milieu de travail.

Les présentes modifications

Accusé de trois tentatives de meurtre

Un ressortissant guyanais, que deux gardiens devaient retenir en dépit du fait qu'il était solidement menotté, a comparu devant le juge Dollard Dansereau, hier après-midi, sous trois accusations de tentative de meurtre qu'il aurait commises le lendemain même de son arrivée au Canada.

Il appert en effet que c'est lundi seulement que Heeralall Basray, 22 ans, serait arrivé dans la métropole, en provenance de son pays, et, dès le lendemain, il aurait poignardé une compatriote et ses deux enfants, âgés respectivement de 5 et 6 ans, dans leur logis de la rue Du Fort.

A leur arrivée sur les lieux, les policiers trouvèrent Mme Kumari Mellaram baignant dans son sang, avec ses deux fillettes près d'elle, cependant que le prévenu était blotti dans un escalier de service, ses vêtements tout maculés de sang.

Tout le temps qu'a duré sa brève comparution, le jeune homme semblait adresser des prières à un dieu quelconque, sur un ton à la fois chantonnant, et plaintif.

Le Dr Louis-Charles Daoust, qui l'avait précédemment examiné, de façon sommaire, déclara qu'un examen mental plus poussé devait être fait pour déterminer son état exact.

Le juge Dansereau ordonna alors que le prévenu soit confiné à Pinel, pour les prochains 30 jours, afin que l'on puisse procéder à cet examen. Quant à la cause du drame de la rue Du Fort, on l'ignore totalement.

s'inscrivent dans les politiques du gouvernement qui visent à rejoindre prioritairement les milieux peu favorisés économiquement, explique le communiqué. Elles permettent d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires, et la participation financière du gouvernement est augmentée pour l'ensemble des bénéficiaires du programme d'aide financière aux parents.

Cette aide financière accordée dépendra désormais, non seulement du revenu familial net et du nombre d'enfants en garderie, mais aussi de la taille de la famille. Cela aura pour effet d'augmenter du tiers le nombre de familles déjà admissibles aux services de garde.

Le revenu familial net, moins les exemptions, établit le revenu de contribution qui détermine la subvention quotidienne consentie par le ministère des Affaires sociales.

Exemptions

Les exemptions prévues sont les suivantes: \$3,800, pour le premier adulte, ce montant est basé sur les barèmes actuels d'aide sociale; \$1,000, pour le deuxième

adulte et \$500, par enfant à charge.

Cependant, le total des exemptions ne peut être inférieur à \$5,200.

Le revenu net est calculé d'après les déductions que l'employeur retient sur le chèque de paie, sauf l'impôt fédéral et provincial.

La subvention quotidienne maximum demeure à \$5, sauf celle versée aux parents d'enfants de moins de deux ans, qui passe de \$5,00 à \$5,50 par enfant. Il est entendu que les parents devront continuer à verser le premier dollar par jour et par enfant à la garderie.

Subvention d'aménagement

Le ministère accordera aux garderies sans but lucratif une subvention maximum de \$3,000 pour les aider à aménager des locaux adaptés aux enfants et conformes aux normes des municipalités, du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre et du ministère des Affaires sociales. Ce montant s'ajoute à la subvention d'équipement de \$5,000 offerte présentement aux garderies sans but lucratif.

Une autre modification du programme de services de

garde touche les garderies en milieu de travail.

Dans le but d'offrir aux parents le choix de plusieurs types de garde, le ministère des Affaires sociales favorisera l'établissement de garderies en milieu de travail, ce qui permettra de répondre aux besoins de certaines familles québécoises.

Toujours selon le communiqué, ces garderies devront se soumettre aux normes du ministère des Affaires sociales, et être administrées par une corporation sans but lucratif ou une coopérative pour obtenir un permis comme les autres garderies.

Ainsi, elles pourront obtenir les subventions d'équipement et d'aménagement de même que l'aide technique que le ministère des Affaires sociales et son réseau d'établissements offrent à toutes les garderies.

Le ministre d'Etat a rappelé que les modifications apportées au programme de service de garde s'inscrivent dans la politique du gouvernement qui vise à assurer aux familles à faible revenu une plus grande accessibilité aux services de garde et une gestion plus efficace.

L'UQTR complètement paralysée

par Madeleine BERTHAULT

Depuis une semaine, l'Université du Québec à Trois-Rivières est complètement paralysée en raison des journées d'étude quotidiennes que tiennent les quelque 230 professeurs de l'UQTR.

De plus, dès aujourd'hui, l'Assemblée générale des professeurs décidera probablement de voter en faveur de l'envoi d'un avis de grève à l'administration de l'Université, ce qui donnera aux professeurs le droit de faire la grève à partir du 1er avril.

Il y a maintenant deux semaines, les professeurs avaient tenu une journée d'étude pour tenter de "forcer

l'administration à négocier sérieusement". En effet, la convention collective a expiré le 1er juin 1974 et depuis les négociations ont piétiné. Mais cet "avertissement" n'a donné aucun résultat concret, si ce n'est un "simulacre de négociations".

En dehors des offres salariales que les professeurs ont qualifiées de "dérisoires et ridicules", il y a les problèmes "syndicaux" que pose la réforme Després.

Selon les professeurs, l'administration de l'UQTR a tellement trainé dans les négociations que les règlements Després ont pu être adoptés. Et, bien qu'il y ait eu des

ententes de principe sur certains points de la convention collective, l'administration veut maintenant revenir là-dessus et présente un projet global de convention "à prendre ou à laisser", dans lequel on trouve des points textuellement recopiés des règlements Després.

Les professeurs considèrent qu'une telle façon de procéder réduit leur pouvoir de négociation.

Par ailleurs, aujourd'hui, des représentants des professeurs de différentes constitutantes de l'université du Québec vont se rendre à Trois-Rivières pour appuyer leurs confrères.

Le banquet de noces parfait...

Roger!

Appelez Roger Tonoli

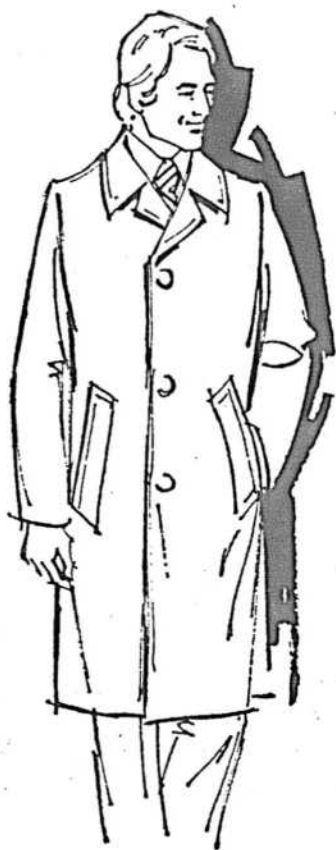
878-1688

LE CHATEAU CHAMPLAIN

CPHôtels &

L'hôtel accueillant

Simpsons



SOLDE!

Manteaux tout-temps de marques renommées

Prix orig. Simpsons \$55 à \$85

\$49

Solde d'imperméables... maintenant chez Simpsons... pour faire place à notre nouveau stock. Style à devant droit, manches semi-raglan, poches fendues, fente au centre dos. Confection 100% polyester ou polyester et coton. Beige. Tailles 38 à 44 (toutes les tailles ne sont pas disponibles dans tous les tons).

Pour achat en personne seulement.

Rayon 712 au deuxième.

En ville seulement.

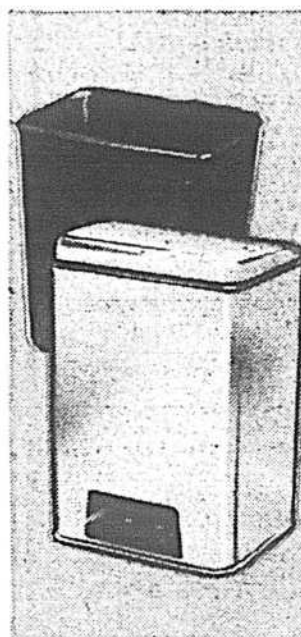
Solde d'articles saisonniers en vente jusqu'à épuisement du stock.



Ensemble 8 pièces ustensiles Le Creuset

Prix Simpsons **53.33** Ens. 8 pcs.

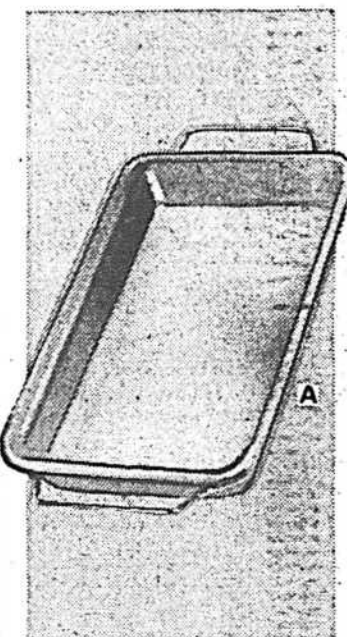
Fameux ustensiles de cuisine Le Creuset en fonte émaillée, de France. Ils distribuent une chaleur uniforme et vous donneront des mets délicieux à déguster. Ne retiennent pas les odeurs et se nettoient facilement. Fini extérieur dans des tons de: rouge volcan, bleu Bristol, jaune harmonie ou brun épice. L'ensemble 8 pièces comprend: casseroles avec couvercle 32 et 52 on.; cocotte ronde couverte 128 on., poêles ouvertes 6 1/2" et 9 1/4".



Poubelle en métal

Prix rég. Simpsons 12.98 Rabais 2.99 **9.99**

Pratique poubelle à pédale en acier émaillé pour la maison. Seau intérieur amovible en plastique. Dimensions approximatives: 17 1/2" x 12" x 10". Disponible en ton de blanc, vert avocat ou or moisson.



Utiles plats four-table

A. Rég. 7.98 Env. 12" x 7" x 2" **6.99**

B. Rég. 10.99 (non représenté) Env. 16" x 10" x 2 1/2" **9.99**

Ces plats qui peuvent passer du four à la table sauront vous plaire. Pratiques pour: lasagne, fèves, macaroni au fromage, pommes cuites... mailles, facile d'entretien. Brun, vert avocat ou jaune.

Rayon 755, au cinquième — Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval
COMPOSEZ 842-7221... JOUR ET NUIT

SAMEDI

Pour un jour seulement — 22 mars de 9 h à 5 h du soir chez Simpsons

Vente d'entrepôt dans le magasin aux Galeries d'Anjou seulement

Ne manquez pas la vente d'Entrepôt dans le magasin Simpsons aux Galeries d'Anjou. Venez samedi et vous économiserez sur des centaines d'articles pour votre famille et votre foyer.

Appareils ménagers

Téléviseurs

Plomberie et chauffage

Tapis

Quincaillerie

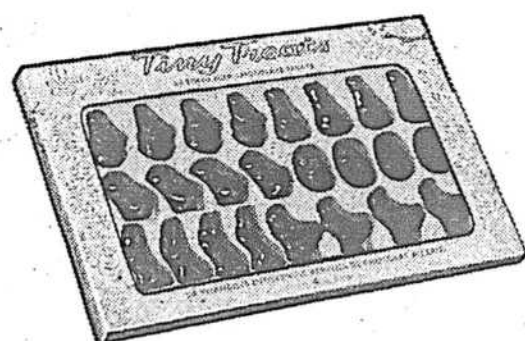
Meubles

Machines à coudre

Articles ménagers

Articles sport

Vêtements pour toute la famille



Boîte de 24 petits animaux en chocolat au lait

Prix Simpsons **86¢**

Ils feront le délice des enfants... offrez-leur pour Pâques cette jolie boîte de 24 minuscules animaux en chocolat au lait. 3.6 on.

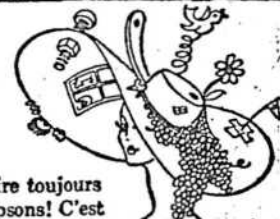
Rayon 705 au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Composez 842-7221... jour et nuit

Commandes téléphoniques acceptées avec un minimum d'achat de 2.50

Ne manquez pas le grand concours de chapeaux "Looney Lid" de CJAD

Un événement annuel qui attire toujours beaucoup de monde chez Simpsons! C'est facile à comprendre... tous les chapeaux fantaisie qui participent au concours "Looney Lid" sont jugés chez Simpsons. Cette année, la décision sera prise jeudi le 27 mars, à 2 h de l'après-midi, au troisième étage, rayon des chapeaux, en ville. Pour participer au concours, il faut envoyer un chapeau original au poste CJAD. Tentez votre chance, vous pourriez gagner un prix! Dans les vitrines de Simpsons sont déjà exposés quelques-uns des modèles du concours.



Salon "Son et Image"

Consultez la circulaire de 16 pages mettant en vedette les appareils de divertissement les plus demandés à des prix auxquels vous ne saurez résister. Disponible jusqu'au samedi 5 avril. Venez en chercher une copie au magasin Simpsons le plus près de chez vous ou



COMPOSEZ 842-7221... JOUR ET NUIT

décès

REMERCIEMENTS / IN MEMORIAM

la presse

VENDREDI
21 MARS 1975

AIELLO (Santo) — A Montréal, le 18 mars 1975, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Santo Aiello, époux de Rolande Gagné, père de Mariano, José, frère de Sebastiano, Carrado, Giuseppe, Congetina. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée.
400 est, boul. Henri-Bourassa.
pour se rendre à l'église St-Nicholas, où le service sera célébré à 10 h a.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARRY (Georges) — A Montréal, le 19 mars 1975, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Georges Barry, époux de Jacqueline Malo; outre son épouse; il laisse dans le deuil sa fille Mme Michel Taillefer (Lise) et son fils Edouard. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Giroux et Fils Inc.,
11130, boul. Pie-IX.
pour se rendre à l'église St-René-Goupil, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BINETTE (Paul-Emile) — A St-Laurent, le 19 mars 1975, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Paul-Emile Binette, époux de feu Anna Brière, père de Jean, époux de Carole Côté, Lise, épouse de Claude Pilette. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix,
St-Laurent
pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRODEUR (Alice) — A Montréal, le 20 mars 1975, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Joseph-A. Brodeur, née Alice Archambault, autfois de St-Simon de Bagot, mère de Lucien, pharmacien. Mme Yvan Racine (Jeannette) et Gaston, pharmacien (décédé). Les funérailles auront lieu lundi le 24 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée.
1415, rue Fleury est,
pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 h a.m., et de là au cimetière de St-Mathieu de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé ce soir à 7 h 30.

CHARBONNEAU (Robert) — A Montréal, le 19 mars 1975, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Robert Charbonneau, fils de Roger Charbonneau et de Germaine Desjardins. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
807 est, rue Roy,
pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 h a.m., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARLEBOIS (Emma) — A Montréal, le 19 mars 1975, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Raoul Charlebois, née Emma Bédard. Outre son époux, elle laisse ses beaux-frères et belles-sœurs Cécile (Mme Laurendant Legault), Rose (Mme Henri Daoust), Mme Lorenzo Charlebois, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
3234, rue Bellechasse,
à 3 h 40, pour se rendre à l'église St-Bonaventure, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOUTRE (Marie-Paule) — A Palmdale, Californie, le 18 mars 1975, est décédée Mme Gerald J. Doutre, née Marie-Paule Mongeau, autfois de Montréal. Outre son époux, elle laisse dans le deuil sa fille Jacqueline, son fils, Robert, son frère L. P. Mongeau, ses sœurs Mlle Yvonne Mongeau, Mme veuve Walter Pender (Gertrude), Mme E. D. Egan (Georgette), Mme Lucien Lafortune (Jeannine), Mme Serge Robitaille (Madeleine). Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu à Lancaster, Californie.

DUBUC (Joseph-Rémi) — A l'Hôpital Maisonneuve, mercredi le 19 mars 1975, dans sa 87e année, est décédé Joseph-Rémi Dubuc, époux de Gertrude Nora Willie, père de Marjorie, Gertrude (Mme J. Chalmers), Edgar, Raymond et Oscar. Lui survivent plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant à 10 h en la chapelle des salons

Clarke, McGillivray, White,
4484 est, rue Ste-Catherine,
et de là au cimetière de Côte-des-Neiges.
EVARTS (Lucien) — A Montréal, le 19 mars 1975 à l'âge de 71 ans, est décédé Lucien Everts, époux de Simone Therrien, père de Louise (Mme Claude Giroux), Monique (Mme Léo Champagne), Robert, époux d'Alice Lacoste, Ginette (Mme Robert Boucher), André. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

René Thériault Ltée
1120 rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

FORTIN (Maria) — A Montréal, le 19 mars 1975, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Wilfrid Fortin, née Maria Monette; mère de Mme Paul-Emile Messier (Yvette), Mme André Côté (Claire), Wilfrid et Gérard. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
3661 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église St-Bernardin, où le service sera célébré à 9 h a.m., et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARIEPY (Diane) — A Montréal-Nord, à l'âge de 7 ans, est décédée accidentellement Diane Gariepy, fille de Gilles Gariepy et de Gaétane Larocque. Outre son père et sa mère elle laisse dans le deuil son frère Richard et sa sœur Maryse. Les funérailles auront lieu lundi le 24 courant. Le convoi funéraire partira des salons

A. Savaria Ltée,
5001 est, rue Henri-Bourassa,
à 9h45, pour se rendre à l'église St-Camille où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARIEPY (Jules) — A Montréal, le 18 mars 1975, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Jules Gariepy, époux de Blanche Dytte. Les funérailles ont eu lieu vendredi le 21 courant. Le convoi funéraire est parti de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,
pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service a été célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges.

GRANCHES (Emile) — A Montréal-Nord, le 20 mars 1975, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Emile Granches, époux de Jeanne Paré; outre son épouse; il laisse dans le deuil son fils Pierre, ses filles: Mme F. W. Ringling (Ginette) et Mme Christian Fallu (Ghislaine), sa belle-fille Christiane Chassay. Les funérailles auront lieu lundi le 24 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Giroux et Fils Inc.,
11130, boul. Pie-IX.
pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, faire dons à la Société pour les maladies du cœur.

GRAVEL (Gilbert-Alphonse) — A Montréal, le 19 mars 1975, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Gilbert Alphonse Gravel, époux de Juliette Brisson, demeurant 8317, 24e Avenue, St-Michel. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, son fils et sa bru Paul et Thérèse, son petit-fils Luc, sa petite-fille Michelle et 2 sœurs, Marthe et Germaine. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

T. Sansregret Ltée,
4419 est, rue Beaubien,
pour se rendre à l'église St-René-Goupil, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEMELIN (Gertrude) — A Montréal, le 19 mars 1975, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Isaie Lemelin, née Gertrude Monast, membre du mouvement Couples et Familles. Les funérailles auront lieu lundi, le 24 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Cardinal et Neveu Enr.,
2695, rue Dandurand,
à 10 h 45, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

GIGNAC (Roger) — La famille de Roger Gignac, ses parents, ses frères, sa sœur, ses beaux-parents, beaux-frères et belles-sœurs remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies lors du décès de M. Roger Gignac, survenu le 11 mars 1975 à l'âge de 44 ans et 10 mois, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

petites
annonces

en commandant votre annonce, vous s'avez qu'à donner votre numéro de carte

CHARGEX

LELIEVRE (Reina) — A Montréal, le 19 mars 1975, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Albert Lelièvre, née Reina Bernard. Elle laisse dans le deuil un fils Réal, époux de Pauline Talbot, une fille Francine, épouse de Claude Castonguay et 2 petits-enfants Johanne Lelièvre, Steve Castonguay, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 24 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,

à 9h45, pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOREAU (Hormisdas) — A Montréal, le 20 mars 1975, à l'âge de 81 ans, 3 mois, est décédé M. Hormisdas Moreau, époux de feu Rose Anna Huppé. Il laisse dans le deuil ses enfants: Pauline, épouse de Napoléon Malépart, Marcel, époux de Rita Vaillancourt, Aline, épouse de J.-P. Casavant, Henriette, épouse de Armand Bacon, Albert, époux de Thérèse Salois, Eugène, Thérèse, épouse de Evé Trudel, Réjeanne, Gérard, Yvon, ainsi que plusieurs petits-enfants et un arrière-petit-fils. Les funérailles auront lieu lundi le 24 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2251, rue Jean-Talon est,

pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-André-Avelin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,

à 10h45, pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 11h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARÉ (Diane) — A Sainte-Rose, le 18 mars 1975, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Ephrem Paré, née Diane Dupont, demeurant 2075 des Patriotes. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

J. M. D. Cyr Engr.,
pour se rendre à l'église Ste-Rose, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5h à 7h.

PERREAULT (Madeleine) — A Montréal, le 21 mars 1975, est décédée Mme Lionel Perreault, née Madeleine Christin, mère de Jacques, son épouse Huguette Ducloux, ses sœurs: Gabrielle Christin, Mme Arthur Bertrand (Hélène). La dépouille mortelle sera exposée à la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
Avis des funérailles plus tard.

PERRON (Georges) — A Montréal, le 19 mars 1975, à l'âge de 71 ans, est décédé Georges Perron, époux de Germaine Chartier. Il laisse 2 filles, Mme Paul-Emile Trotier (Murielle), Diane, un garçon, Raymond ainsi que son épouse Monique, 7 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

T. Sansregret Ltée
3193 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PHARAND (Louis-Aurèle) — A Montréal, le 20 mars 1975, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Louis-Aurèle Pharand, ex-policier de la ville de Montréal, époux de Lucille Villesèche, père de Gisèle Reboux; il laisse aussi 3 petits-enfants: Anne, Elizabeth et Hélène. Les funérailles auront lieu samedi, le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2251, rue Jean-Talon est,

pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-André-Avelin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



photo Denis Courville, LA PRESSE

Course folle sur le boulevard Métropolitain: un mort!

Deux accidents de la circulation survenus à un intervalle de quelques minutes, vers 1h, ce matin, à peu près au même endroit, ont fait deux morts et un blessé dont l'état est tel que les médecins craignent de ne pouvoir lui sauver la vie. Dans le premier cas, deux automobilistes auraient engagé une course folle à 100 mph, sur le boulevard Métropolitain, jusqu'à ce que l'une des deux voitures soit sectionnée en deux après avoir coupé un poteau et déraciné un lampadaire, en face du numéro civique 10455. Claude Juvet, 18 ans, du 212, rue Larocelle, à Repentigny, a été tué sur le coup, alors que son compagnon, Guy Saint-Jean, 21 ans, de Repentigny également, lutte péniblement contre la mort, à l'hôpital Maisonneuve. Le second accident, survenu dans une voie de service face aux raffineries de British Petroleum, a coûté la vie à M. F. Sicari, 29 ans, du 6760, rue des Angevins, à Anjou. Son auto s'est écrasée contre un lampadaire.

A 90 milles à l'heure, même la qualité de vos pneus ne représente plus une garantie de sécurité...

par Germain TARDIF

"Si vous faites plus de 90 milles à l'heure en voiture, vous risquez de vous casser la figure de toute façon, quelle que soit la qualité de vos pneus..."

C'est la réflexion générale exprimée par tous les gens ou les groupements que LA PRESSE a interrogés à la suite d'une information de provenance américaine, selon laquelle les pneus radiaux ceinturés d'acier risquaient de se désintégrer sous une voiture roulant à 90 milles à l'heure ou plus.

Cet avertissement a été donné par M. Richard V. Velde, directeur du service de l'aide à l'application des lois, alors qu'il témoignait devant une sous-commission sénatoriale.

M. Velde a précisé que son organisme avait financé des tests de pneus radiaux ceinturés d'acier à la suite de graves accidents survenus à des voitures de police munies de ces pneus.

Normes de qualité

Un porte-parole du ministère fédéral des Transports attaché à la direction de la sécurité automobile et routière a déclaré que le Canada a établi des normes de

qualité pour les pneus vendus au Canada mais que ces normes suivent de près celles des États-Unis.

Washington s'apprête à légiférer de nouveau pour rendre ces normes plus sévères et le Canada attend les décisions qui seront prises aux USA avant de modifier sa propre réglementation.

En matière de pneus radiaux ceinturés d'acier, comme d'ailleurs, toutes les catégories de pneus radiaux, l'Amérique est technologiquement moins avancée que l'Europe.

"En Europe, des sociétés telles que Michelin et Pirelli fabriquent des pneus radiaux depuis une vingtaine d'années. Ici nous n'avons commencé à les fabriquer que depuis trois ou quatre ans, environ".

"Les pneus radiaux européens étaient d'une qualité reconnue. Plusieurs corps policiers américains en ont utilisé sur leurs voitures. Lorsque les compagnies américaines commencèrent à fabriquer, elles aussi, des pneus radiaux, tout le monde pensait qu'ils seraient d'aussi bonne qualité que les pneus européens. Des accidents sont survenus, des victimes ont succombé et on a tôt fait de s'apercevoir que les pneus

radiaux américains n'offraient pas toute la sécurité des pneus européens.

"Les compagnies américaines admettent que le problème technologique est difficile et elles font d'intenses recherches pour arriver à produire des pneus radiaux comparables à ceux de l'Europe".

La police de la CUM

A Montréal, les voitures de la police de la CUM ne sont pas munies de pneus radiaux.

M. Roland Leduc, gestionnaire de la flotte automobile de la police de la CUM, a expliqué à LA PRESSE que le danger des pneus radiaux sur des voitures policières ne réside pas tellement dans la vitesse qu'elles doivent parfois atteindre, mais dans l'usage que le policier doit faire de son véhicule.

"Il faut parfois rouler dans des champs ou des terrains vagues, des routes cahoteuses, des ruelles, franchir rapidement des passages à niveau ou des chaînes de trottoir."

"Tous ces genres de choc ont pour effet d'affaiblir les flancs des pneus et causer des éclatements. Les pneus

radiaux sont plus faibles que les autres à ce point de vue.

"Nous inspectons les pneus des voitures à chaque plein d'essence et à chaque vérification de l'huile."

"Aussitôt que nous apercevons le moindre accroc, nous changeons la paire, c'est-à-dire les deux en avant ou les deux en arrière, selon le cas."

"Une voiture de police utilise en moyenne douze pneus par année".

L'achat des pneus se fait en grande quantité, selon certaines spécifications précises, et par voie de soumissions.

Les voitures neuves

La plupart des voitures américaines neuves sont maintenant pourvues de pneus radiaux, lorsqu'elles sont mises en vente. Dans le cas de General Motors, nous a déclaré un représentant, toutes les voitures neuves le sont.

Ce représentant n'était pas au courant des déclarations émises à Washington et ne peut prévoir quelle sera la réaction de GM.

Canada Tires, on n'avait entendu parler que vaguement des témoignages devant la sous-commission sénatoriale. L'un des dirigeants de

TROTIER (Rosaire) — A Montréal, le 18 mars 1975, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Rosaire Trotier, époux de feu Germaine Sauvageau, père de Jean Trotier, directeur de l'Ecole Louis-Pas-tour, conseiller municipal de Rosemont; fils de Mme veuve Joseph S. Trotier; beau-père de Luc Parent, grand-père de 4 petits-enfants: Serge, Alain, Sylvie et Claude Parent, frère de Donat et Maurice Trotier, Marie-Ange, Bernadette, Béatrice, Jeanne et Aurèle. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons

J.A. Guilbault Inc.,
3339, boul. St-Michel.

à 9h45 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 10h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THEORET (Aline) — A Montréal, le 20 mars 1975, à l'âge de 63 ans, est décédée Aline Morrissette, épouse en 1res noces de feu Lucien Guénette et en 2es noces d'Alfred Théoret; elle laisse ses enfants: Claude Guénette, son épouse Pierrette Fortier, Nicole, son petit-fils Pierre Guénette, ses frères Gérard, André, Jean-Guy et Yvette Desrosiers. Les funérailles auront lieu lundi, le 24 courant. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

pour se rendre à l'église St-Louis de Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents